

Vade-Mecum de la Démocratie participative à destination des pouvoirs locaux



Avec le soutien du Ministre Régional
Wallon des affaires intérieures et de la
Fonction publique



Sommaire

1. Avant-propos par le Ministre régional wallon des affaires intérieures et de la fonction publique	5
2. La démocratie participative en 5 questions	9
• Qu'entend-on par démocratie participative ?	10
• Qui sont les acteurs d'une démarche participative ?	20
• Quels sont les moteurs d'une démarche participative ?	21
• Quel est le moment opportun pour lancer le processus ?	23
• Comment initier la démocratie participative sur le terrain ?	28
3. Des expériences concrètes	30
• Les citoyens wallons en action	32
• Quelques exemples venus d'Europe	65
4. 10 recommandations	72
5. Bibliographie et liens utiles	83

1.

Avant-propos

Chapitre



Aussi loin que nous puissions les considérer, Démocratie et Liberté sont consubstantielles.

Ensemble, elles constituent la cheville citoyenne de notre développement.

Pour autant, Démocratie et Liberté ne vont nullement de soi. À travers le monde et l'Histoire, elles ont souvent subi les pires outrages là où une distraction coupable avait conduit à ne pas, ou à ne plus, suffisamment les expliquer autour de soi.

Ces deux axes majeurs de la vie en société méritent donc l'attention permanente et soutenue de chaque citoyen. L'effort constant que cette observation suppose, produit la différence entre « Naître libre » et « N'être libre ».

Des passeurs de mémoire aux Conseils des Enfants ou de la Jeunesse, de l'œuvre d'Arthur Haulot aux productions de ces générations nouvelles qui battent, plus nombreuses chaque année, résolument tambour pour la Paix, des enseignants qui ouvrent l'esprit des plus jeunes aux parents qui cultivent en permanence le savoir-écouter, nous avons tous un rôle fondamental dans la construction citoyenne.

La Semaine Européenne de la Démocratie Locale rassemble, pour sa deuxième édition, les judicieux talents du CREC-CIDE, de l'Union des Villes et Communes, de la Direction Générale Opérationnelle des Pouvoirs Locaux, de l'Action sociale et de la Santé, ainsi que de l'asbl "Pour la Solidarité".

Le défi démocratique appelle sans nul doute ce prodigieux investissement.

Il revient maintenant à chaque mandataire local, non le devoir, mais l'honneur de partager avec les plus jeunes – à-travers eux, avec les familles –, la compréhension, donc la défense acharnée de ce très précieux trésor démocratique qui s'élève du respect de l'autre vers le bien-être de chacun.

Le Ministre des Affaires intérieures
et de la Fonction publique

2.

chapitre 2

La démocratie participative en 5 questions

2.a

Qu'entend-on par démocratie participative ?

La démocratie participative se caractérise par un ensemble de dispositifs qui visent à assurer une forme de participation des citoyens et des organisations de la société civile dans le processus décisionnel de politiques publiques, soit qu'ils aient pris la parole de leur propre initiative soit qu'ils aient été sollicités pour le faire.

L'idée sous-jacente est la construction d'une réponse collective à une question particulière.¹

Nos sociétés démocratiques ont à leur disposition de nouveaux modes d'expression permettant aux citoyens de se faire entendre et de trouver leur place au sein de la cité (dans son sens le plus large). En clair, de participer.

« Le processus participatif est décisionnel quand les citoyens prennent des décisions lors du processus participatif, d'une manière directe ou par délégation à des représentants citoyens élus. Lorsque l'influence du citoyen sur la décision publique n'est qu'indirecte, la décision finale en revenant aux professionnels de la politique ou aux experts de la technique, le processus participatif a un caractère consultatif. »²

À tous les niveaux de pouvoir

La démocratie participative se manifeste dans des champs différents de la société et à différents échelons du pouvoir : dans notre entourage quotidien, aux niveaux local, régional, fédéral et même européen.

La sphère européenne

À l'échelle européenne, le dialogue social (partenaires sociaux) et le dialogue civil (organisations de la société civile organisée) sont deux formes de démocratie participative institutionnalisée. Par ailleurs, les citoyens européens disposent d'une panoplie d'instruments leur permettant de s'informer et de prendre part au processus politique communautaire. À ces instruments s'ajoute l'initiative citoyenne prévue par le Traité de Lisbonne sur le fonctionnement de l'Union (18-19 octobre 2007, en attente de ratification par tous les États membres). En vertu de ce nouveau droit d'initiative, un million

1. Fanny Gleize, Annick Decourt, *Démocratie participative en Europe*, Les cahiers de la Solidarité n°8, 2007, p.24.
2. Nez, Héloïse (2006). *La démocratie participative locale. Un questionnement de sa dimension inclusive à partir des expériences de Bobigny (France) et de Barreiro (Belo Horizonte, Brésil)*. Sous la direction de Olivier Dabène, Cahier de la Chaire de recherche en développement des collectivités, série Mémoires de maîtrise, n° 10, Université du Québec en Outaouais, 138 p.

de citoyens, provenant d'un nombre significatif d'États membres, pourront inviter la Commission à présenter un « projet de loi » dans les domaines de compétence de l'Union.

La sphère fédérale

Au niveau fédéral, on retiendra le dialogue social institutionnalisé et le dialogue civil en matière de développement durable, qui s'exerce par le biais du Conseil fédéral du Développement durable.

La sphère régionale

En Région wallonne, on épingle la volonté du gouvernement, inscrite dans le Contrat d'Avenir pour la Wallonie, de poursuivre et d'amplifier le processus de mise en œuvre de démarches participatives et partenariales, qui avait été initiée en 2002.

La sphère locale

C'est à ce niveau que la démocratie participative est la plus vivante, du fait de sa proximité avec les citoyens. C'est aussi au niveau communal que l'on retrouve le plus d'obligations légales de recourir à ce type de dispositif. Divers mécanismes de participation existent déjà. Il s'agit tantôt de procédés plutôt passifs (information des citoyens), tantôt de procédés plus actifs (consultation, concertation, coproduction). Certains de ces mécanismes sont institutionnalisés, au sens où ils sont prévus et encadrés par des décrets et souvent mis en œuvre au travers de procédures plus ou moins lourdes ou contraignantes (la consultation populaire, par exemple). Dans certains cas, ils sont même un caractère obligatoire. D'autres, en revanche, ne sont pas institutionnalisés : ils sont mis en œuvre de manière spontanée, selon des méthodes diverses, et s'assimilent alors à des « bonnes pratiques ».

En Région wallonne

Le nouveau **Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD)**, adopté par le gouvernement wallon en novembre 2005 et complété en janvier 2006, accroît les possibilités de participation des citoyens au niveau communal. Ce décret prévoit la possibilité de procéder à des consultations populaires.

La consultation populaire communale

Cet outil de la démocratie locale, datant de 1995, appelle les citoyens à participer à la prise de décision. Cette procédure offre la garantie d'une organisation équitable et respectueuse du secret du vote.

(Art. L1122-35 du CDLD)

Notes :

2.b

Qui sont les acteurs d'une démarche participative ?

La participation peut prendre soit une forme ascendante, soit une forme descendante.

Dans le premier cas, l'origine de la participation dite **ascendante** (*bottom-up*) vient de la base, autrement dit des citoyens eux-mêmes. C'est l'interpellation, souvent portée par les associations. Ces dernières ont toujours eu pour fonction de révéler puis de relayer la demande sociale auprès des pouvoirs constitués. Compte tenu de leur proximité physique et morale des citoyens, elles disposent d'une aptitude à déceler et à révéler les besoins.

Dans le deuxième cas, la participation institutionnelle ou **descendante** (*top-down*) est sollicitée par des institutions. C'est un commanditaire, le plus souvent une autorité publique (mais ce peut être aussi un média, une association,...), qui fait appel à la participation des citoyens sur une question particulière. L'objectif est alors de « *produire du jugement public au travers de la discussion collective et de la rencontre entre acteurs d'origines différentes.* »³

Parfois, une certaine articulation entre un processus descendant et un processus ascendant se produit lorsque les citoyens se saisissent de l'opportunité d'une consultation initiée par une commune, par exemple, pour devenir force de proposition, se réapproprier la démarche participative et développer une nouvelle initiative. Les allers-retours « top-down/bottom-up » sont particulièrement intéressants et témoignent de la richesse des opportunités ouvertes par les processus participatifs. Il peut ainsi y avoir une série d'initiatives, de projets qui existent par les citoyens eux-mêmes, les autorités locales laissant « un espace vide » pour qu'il y ait investissement par les citoyens. Dans certaines localités françaises, par exemple, les autorités ne se chargent pas de la programmation culturelle. Ce sont des associations qui organisent les manifestations et le conseil municipal opère ensuite une sélection.

3. Blondiaux, L. 11 novembre 2004, *Démocratie délibérative et démocratie participative : une lecture critique*, Conférences de la Chaire MCD, En ligne : www.chaire-c.ca, p.7.

Notes :

2.c

Quels sont les moteurs d'une démarche participative ?

La démocratie participative ne remplace pas les outils de citoyenneté déjà en place dans nos sociétés démocratiques : elle intervient de façon complémentaire à la démocratie représentative, en venant la féconder de ses idées. Ces deux formes de démocratie se renforcent afin de rendre les personnes et les élus copropriétaires, ce qui signifie également coresponsables, de la cité et de ce qui s'y passe.⁴

La mise en place de dispositifs participatifs favorise le développement d'une **culture civique**. Le recours à la participation apporte une véritable valeur ajoutée à un projet ou à l'élaboration d'une politique car il génère un processus pédagogique, d'apprentissage de la citoyenneté.

Les acteurs administratifs et politiques ont accès à des **connaissances d'un nouvel ordre**, davantage liées à l'expérience d'usage des principaux concernés et bénéficiaires de leurs politiques.

Les citoyens/habitants impliqués dans le dispositif participatif doivent parvenir, quant à eux, à élaborer un **avis collectif** (mais pas nécessairement consensuel) à partir de leurs intérêts particuliers.

Par l'usage de dispositifs participatifs, le processus décisionnel est rendu plus démocratique : il est plus ouvert, plus transparent ; il met l'**humain** au centre des décisions qui le concernent.

Les processus participatifs permettent d'accroître la **confiance** que les citoyens accordent à leurs institutions, voire leur légitimité. Les politiques et les procédures semblent moins éloignées et moins technocratiques. La démocratie participative se veut donc un moyen pour un meilleur exercice de la citoyenneté et pour une rénovation du fonctionnement de nos démocraties modernes.

La démocratie participative est source de **cohésion sociale** et aussi un gage d'ouverture. Les dispositifs participatifs peuvent intervenir pour faciliter l'accès des personnes les plus éloignées de l'exercice de la citoyenneté (dans son sens politique, mais également social et économique), en favorisant leur écoute et leur participation. Elle permet également

4. Voir notamment l'ouvrage de Dominique-Paule Decoster (sous la direction de), *Gouvernance locale, développement local et participation citoyenne*, ULB-IGEAT, 2002, pp. 1-96.

de lutter contre l'intolérance et les extrêmes et de diminuer les replis identitaires.

L'on peut donc prêter à la démocratie participative un grand nombre de qualités, et non des moindres, pour garantir à nos modèles de démocratie une certaine rénovation.

La démocratie participative rapproche fonctionnellement l'administration de l'habitant et ouvre au citoyen un pouvoir de participation directe aux décisions.

La démocratie participative fait en effet appel à l'implication de citoyens « ordinaires », à leur « savoir d'usage », alors que nos sociétés sont habituées à se fonder sur les compétences et expériences d'experts.

« C'est l'homme qui porte la chaussure qui sait le mieux qu'elle fait mal et où elle fait mal, même si le cordonnier est le meilleur juge pour savoir comment y remédier [...]. Une classe d'experts est inévitablement si éloignée des intérêts communs qu'elle en devient une classe avec un intérêt privé et un savoir privé, ce qui en matière sociale est l'équivalent d'un non-savoir. »

J. Dewey, *The Public and its Problems*, Swallow Press/Ohio University Press, Athens (USA), 1954, p.207.⁵

5. Sintomer Y., *Le pouvoir au peuple, Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2007, p.34.

2.d

Quel est le moment opportun pour lancer le processus ?

Tous les thèmes, projets ou décisions ne nécessitent pas forcément la tenue d'activités de consultation. De toute manière, la commune doit préciser comment elle choisira les sujets et les méthodes de consultation les plus appropriés (priorité des enjeux...). Avant d'entamer un processus participatif, il est bon de se poser quelques questions, notamment pour déterminer s'il est opportun ou non de l'envisager.

- Quel est l'impact de la décision, du projet... ?
- Y a-t-il des choix à faire quant aux solutions ?
- Est-il possible de permettre l'expression de points de vue et de valeurs susceptibles d'influencer la décision ?
- Combien de personnes sont-elles susceptibles d'être touchées par le projet, la décision... ?
- Le moment de consulter, d'informer... est-il opportun dans le processus de prise de décision ?

Précisons que si une consultation paraît nécessaire, celle-ci doit se tenir suffisamment tôt dans l'élaboration des projets pour permettre aux citoyens d'avoir une contribution importante dans la définition de ces projets. La consultation ne doit intervenir qu'une fois les problématiques majeures soulevées par le projet définies et éventuellement documentées pour que les propositions émises soient réellement utiles dans la prise de décision.

Il n'y a rien de modélisable en matière de participation des habitants. Impulser une nouvelle dynamique suppose des moyens humains et financiers. Mais il s'agit avant tout d'un état d'esprit, d'une volonté, d'une nouvelle pratique civique, voire d'une culture politique à inventer. (*Le Monde Diplomatique*, Olga Victor, mars 2001)

Notes :

2.e

Comment initier la démocratie participative sur le terrain ?

La démocratie participative prend des formes diverses et fait appel à des méthodes variées qui peuvent s'adapter à des contextes différents. Les expériences se distinguent par leurs objectifs, leurs méthodes, le rôle attribué aux citoyens dans la délibération, l'articulation entre représentation et participation... Sans prétendre à l'exhaustivité, nous explicitons ci-dessous certains des dispositifs les plus couramment plébiscités⁶, en mentionnant les références réglementaires (ou légales) lorsqu'ils sont institutionnalisés.

A. Le choix des méthodes

La consultation

Le conseil consultatif

Des conseils consultatifs sont régulièrement mis en place à l'échelon local pour débattre de sujets précis. L'article L1122-25 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation stipule que de tels conseils visent « *toute assemblée de personnes, quel que soit leur âge, chargées par le conseil communal de rendre un avis sur une ou plusieurs questions déterminées* ». Il peut donc s'agir de conseils consultatifs des jeunes et des aînés, mais aussi d'un conseil des allochtones, par exemple. Les conseils consultatifs sont expressément visés par la loi communale (CDLD, art. L1122-35). Ils peuvent également être organisés par des législations particulières (commissions communales d'aménagement du territoire ou commissions locales de développement rural, notamment).

Conseil pratique

Représenter régulièrement le champ des compétences du Conseil consultatif (compétence d'avis et non pouvoir de décision) pour ne pas provoquer de frustrations inutiles.

6. Ce chapitre a été réalisé avec l'aimable contribution de Mathieu Lambert, conseiller à l'Union des Villes et Communes de Wallonie (voir publication de janvier 2007 sur le même thème, www.uvcw.be). Pour en savoir plus sur les dispositifs participatifs, consulter également *Du bon usage de la démocratie participative*, Champs de vision, Tour d'horizon des activités de la Fondation Roi Baudouin, n°65, 2ème trimestre 2006, ainsi que l'ouvrage d'Yves Sintomer, *Le pouvoir au peuple, Jurys citoyens, tirage au sort et démocratie participative*, La Découverte, Paris, 2007.

La consultation populaire communale

Instituée en 1995, la consultation populaire communale (CDLD, art. L1141-1 à L1142-12) n'a pas de résultat contraignant, au contraire du référendum. Elle est décidée par le conseil communal, soit d'initiative, soit à la demande des habitants de la commune (âgés de 16 ans minimum, sans contrainte liée à la nationalité). Dans ce dernier cas, l'initiative doit être soutenue par un certain pourcentage d'habitants (qui varie selon la population de la commune). La demande est introduite auprès du collège et doit être accompagnée d'une note motivée, ainsi que de tous les documents de nature à informer le conseil communal.

La consultation peut porter sur différentes matières relevant essentiellement de l'intérêt communal et du maintien de l'ordre public (CDLD, art. L1122-30, L1122-31, L1122-32 et L1122-36, ainsi que l'art. 119 NLC et les art. 121 et 135, par. 2, NLC). Sont ainsi exclues les questions de personnes et celles relatives aux budgets, comptes, taxes et rétributions communales. La question posée à l'occasion de la consultation populaire doit nécessairement donner lieu à une réponse par oui ou par non. Il n'est pas permis de donner une réponse nuancée ou subsidiaire et un débat préalable s'avère donc particulièrement utile.

La procédure de la consultation populaire est malheureusement assez lourde, ce qui décourage plus d'une initiative.

Conseil pratique

L'ensemble des outils (brochure, affiche, pages web, ...) mis à la disposition du public, doivent être construits dans un objectif de vulgarisation de qualité, afin de garantir leur appropriation par le plus grand nombre.

Le panel ou jury citoyen

Le panel ou jury citoyen est constitué d'un petit groupe de personnes (entre 12 et 15 selon l'usage) tirées au sort sur les listes d'habitants ou les listes électorales. Elles peuvent aussi constituer un échantillon représentatif de la population, dont la composition est confiée à un institut de sondage. Ce panel de profanes doit fournir aux autorités un avis public sur un problème particulier, souvent controversé (généralement des questions de planification urbaine, sociales, écologiques, ...). Avant d'exprimer cet avis, les citoyens sélectionnés reçoivent une information complète sur le sujet, notamment par le biais de témoignages (scientifiques, professionnels, représentants de groupes d'intérêt, d'administrations, ...). Ils ne peuvent en aucun cas s'autosaisir de questions pour lesquelles on ne les a pas convoqué.

Un comité d'animation ou de pilotage est chargé de l'organisation formelle de la procédure, mais se garde bien d'intervenir dans les délibérations. Les conclusions du panel de citoyens sont généralement nuancées et pertinentes. Il s'agit, toutefois, d'un mécanisme lourd et coûteux (organisation de la formation et des contacts avec les experts, de la couverture médiatique, mobilisation des participants pendant plusieurs jours, animation des débats, ...).

Les conférences de citoyens (ou conférences de consensus) procèdent de la même démarche. Après avoir analysé la thématique visée avec l'aide d'un animateur et de formateurs, et consulté des experts, les citoyens délibèrent à huis clos et produisent un rapport qui sera rendu public.

Conseil pratique

Une étape cruciale est celle de la sélection des membres du panel. Afin de sélectionner des personnes sans a priori et détachées de la défense d'intérêts particuliers, l'on recourt au tirage au sort ou à la constitution d'un échantillon représentatif de la population par un institut de sondage.

L'enquête publique

Le mécanisme de l'enquête publique trouve particulièrement à s'appliquer en matière d'urbanisme et d'environnement. Quoiqu'institutionnalisé, il ne fait pas l'objet d'un corps unique de règles. En général, les dispositions légales fixent un délai d'enquête unique (le plus souvent 15 jours), destiné à couvrir tant le temps nécessaire pour informer le public de l'ouverture d'une procédure de consultation que celui laissé au public pour consulter effectivement le dossier soumis à enquête et éventuellement émettre des observations. Le public est toujours invité à faire valoir ses observations par écrit. Plusieurs textes prévoient aussi la possibilité d'exprimer ses observations oralement. Celles-ci sont alors consignées par l'administration. Parfois même, des réunions (de clôture d'enquête souvent) permettent à chacun de faire entendre son point de vue.

Les résultats des enquêtes ne sont pas contraignants, mais l'autorité administrative doit en tenir compte lorsqu'elle prend sa décision et communiquer ensuite adéquatement sur le sujet. Enfin, il y a en principe obligation de recommencer l'enquête si le projet initialement soumis à l'enquête est modifié entre la tenue de celle-ci et la décision de l'autorité.

Les enquêtes ne sont pas toujours rendues obligatoires par des dispositions légales. Les communes peuvent, lorsqu'elles l'estiment nécessaire, interroger leurs habitants afin de connaître leurs opinions et leurs avis sur tel ou tel sujet.

Conseil pratique

L'atout d'une concertation réussie est l'attitude du maître d'ouvrage. C'est son implication, sa volonté de transparence et son écoute du public qui conditionnent, en grande partie, le succès d'une telle démarche.

La réunion d'information-consultation

Comme leur nom l'indique, ces réunions ont un double objectif : informer et consulter la population. L'initiative en revient en principe aux autorités publiques. Elles peuvent être organisées chaque fois que les autorités communales les estiment utiles, au sujet de tout projet quelconque. Dans certains cas, conformément à des réglementations particulières, elles doivent être organisées. C'est, par exemple, le cas en ce qui concerne l'élaboration d'un plan communal de mobilité (PCM). Une fois le projet de PCM adopté, il est soumis à enquête publique, au cours de laquelle une ou plusieurs séances d'information sont organisées. Par ailleurs, au-delà des exigences minimales de la réglementation sur les PCM, il peut s'avérer utile d'organiser plusieurs consultations avant même l'adoption du projet (inventaire et diagnostic, définition des objectifs, propositions).

Des réunions d'information-consultation peuvent également être organisées par le demandeur d'un permis pour un projet soumis à étude d'incidences. Le Code de l'environnement prévoit, en effet, qu'une phase de consultation du public soit réalisée avant l'introduction de la demande de permis. Le but de cette phase est notamment de mettre en évidence les points particuliers qui pourraient être abordés dans l'étude d'incidences et de présenter des alternatives pouvant raisonnablement être envisagées par l'auteur du projet afin qu'il en soit tenu compte lors de la réalisation de l'étude d'incidences.

Conseil pratique

L'information doit être complète et transparente. Elle doit être communiquée dans un langage aussi peu technique que possible pour faciliter la compréhension de tous.

La concertation

L'objectif de la concertation est plus ambitieux que celui de la simple consultation : il vise un consensus entre les citoyens appelés à s'exprimer et les autorités, et non plus l'énoncé d'un simple avis.

Le comité d'accompagnement de projet **La réunion de concertation**

Les idées exprimées par les citoyens lors de ces réunions et les débats qui en découlent peuvent transformer plus ou moins profondément le projet initié par les autorités locales. Celles-ci conservent leur pouvoir de décision, même si l'approche vise à tendre vers un consensus. Les réunions de concertation comptent souvent un nombre limité de représentants des différentes parties en cause, ce qui n'exclut évidemment pas d'informer ensuite tout un chacun. Les réunions qui clôturent une enquête publique peuvent être qualifiées de réunions de concertation, dans la mesure où elles ne se limiteraient pas à une ultime possibilité de faire entendre son point de vue, mais où elles permettent de débattre du projet en question, par l'intermédiaire le plus souvent de représentants de chaque partie.

Conseil pratique

Ecueil à éviter : lancer la concertation alors que le projet est bouclé !

Un comité d'accompagnement est un organe de dialogue entre le responsable d'un projet, les autorités publiques et la population. Il n'a donc pas de pouvoir de décision. Un tel comité peut être mis en place pour assurer le suivi de l'implantation et des conditions de fonctionnement d'une entreprise, d'un équipement, ou encore de l'élaboration d'un projet d'aménagement et de gestion d'un site (parc, site naturel,...). Ainsi, le Contrat de Rivière consiste à mettre autour d'une même table tous les acteurs de la vallée, en vue de définir un programme d'actions de restauration des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin. Sont invités à participer à cette démarche les représentants des mondes politique, administratif, enseignant, socio-économique, associatif, scientifique, etc. L'ensemble des personnes concernées se regroupe dans une plate-forme commune, le Comité de Rivière, pour exprimer leurs points de vue respectifs et établir ensemble des priorités dans les actions à programmer.

Conseil pratique

Cette gestion participative implique un changement de mentalité de la part des autorités publiques, des opérateurs mais aussi des citoyens. Chaque citoyen est invité à abandonner son statut de simple client au profit d'un statut d'usager d'une ressource partagée.

Nombreuses sont les associations qui, dans chaque commune, participent activement à la vie locale. Elles peuvent être régulièrement consultées sur l'un ou l'autre sujet. Elles peuvent également être impliquées dans un schéma de concertation plus ou moins permanent avec les autorités communales.

L'on retrouve, parmi celles-ci, les comités de quartier. Si, le plus souvent, ils naissent en réaction à un projet particulier des autorités publiques, ils s'inscrivent ensuite dans la durée et développent d'autres actions. Certaines communes organisent systématiquement une collaboration suivie avec les différents comités de quartier.

Conseil pratique

Vaincre la méfiance des élus : certains conseillers communaux craignent de perdre une partie de leur pouvoir au profit des représentants des quartiers.

Notes :

Le modèle négocié ou la coproduction

Selon ce modèle, un avant-projet n'est pas établi a priori et ensuite soumis aux citoyens. C'est le projet proprement dit qui est conçu en commun. La démarche et les structures de coproduction peuvent être plus ou moins formalisées. Le résultat du processus est, quant à lui, très vraisemblablement formalisé (contractualisation, charte, ...).

La coproduction d'un outil de développement stratégique

Le **programme de développement rural** (PCDR) est une initiative du conseil communal visant à mener une opération de revitalisation et de restauration du milieu rural, avec un objectif de bien-être pour la population. Dans les six mois de sa décision, la commune met en place une commission locale de développement rural (CLDR), composée pour trois quarts au moins de représentants ne siégeant pas au conseil communal (milieux politique, économique, socioprofessionnel et culturel). Elle constitue également des groupes de travail ayant chacun pour objet, soit un thème de développement, soit un village particulier. La commune est tenue d'assurer l'information, la consultation et la participation de toute la population, au minimum par une réunion dans chaque village ou hameau. Ces opérations s'effectuent au travers des groupes de travail et de la CLDR.

Conseil pratique

Dans chacune des démarches menées envers les partenaires, veiller à identifier clairement les règles du jeu et les annoncer d'emblée en précisant chaque fois s'il s'agit d'information, de consultation ou de concertation.

Les **agendas 21 locaux** requièrent également un processus de coproduction, et cela dans une perspective de développement durable. Les outils par lesquels les communes participent au développement durable sont variés, dédiés à des problématiques spécifiques et pointues, mis en œuvre selon les priorités et moyens propres à chaque commune (gestion des permis et autorisations, fiscalité locale, schéma de structure communal, plan communal d'aménagement, ...). Si la décision d'entrer dans une démarche de type agenda 21 appartient au conseil communal, il revient au collège d'établir un avant-projet qui sera soumis à l'avis de la population et de ses forces vives. Une fois le projet d'agenda 21 adopté par le conseil communal, il sera une nouvelle fois soumis à l'avis de la population. À noter que la méthodologie d'évaluation devra prévoir une procédure identique à celle de l'adoption, y compris donc la participation de la population. Une méthodologie impliquant la participation des

citoyens à la mise en œuvre d'un agenda 21 a été proposée par l'Union des Villes et Communes de Wallonie⁷.

Conseil pratique

De nombreuses actions proposées au cours de l'élaboration de l'Agenda 21 requièrent une participation active des citoyens. Il est donc important de les inviter à participer dès le lancement de l'opération.

Le budget participatif

Le budget participatif consiste à faire participer les habitants volontaires aux discussions et aux décisions concernant l'allocation du budget communal, soit de manière globale, soit sur une thématique particulière (l'aménagement d'un quartier, par exemple), soit sur les décisions d'investissement. Les formes municipales de budget participatif sont multiples, mais elles font souvent intervenir des comités ou conseils de budget participatif, composés de citoyens, de représentants de la société civile, d'élus et de fonctionnaires.

Le processus d'élaboration du budget de la ville de Porto Alegre, dans le sud du Brésil, est le plus fréquemment cité lorsque l'on parle de démarche participative⁸.

Les **enveloppes de quartier** relèvent également de la coproduction, voire, selon certains, d'une délégation de pouvoir. Le principe consiste à octroyer un certain budget aux quartiers qui composent la municipalité, à charge pour eux de les affecter aux projets qu'ils jugent utiles et prioritaires. Des assemblées de quartier, généralement ouvertes à tous, sans élection de représentants (mais avec éventuellement l'élection d'un comité d'organisation et d'animation), sont mises sur pied à cet effet. Il s'agit d'un système moins ambitieux que le budget participatif.

Conseil pratique

Faire accepter le fait qu'il s'agit d'un gros investissement-temps.

7. A. Maître, *Les stratégies locales de développement durable: agenda local 21 et contrat d'avenir local, un enjeu de taille pour les communes*, Mouv. comm., 6/2005, pp. 307-310.

8. L. Avritzer, *Nouvelles sphères publiques au Brésil: démocratie locale et délibération politique*, in Gestion de proximité et démocratie participative - Une perspective comparative, Paris, La Découverte, 2005, p. 237.

Agir efficacement

Le pilotage d'un processus participatif doit tenir compte du contexte : l'objectif et le thème du projet, sa portée géographique, ses contextes législatifs et juridictionnels (certains processus sont balisés par la loi, d'autres pas), la durée et le processus de décision, les sources de financement (certains processus sont subsidiés), les considérations culturelles, politiques et institutionnelles qui influencent chacun de ces éléments. Toutefois, ce sont les objectifs de la participation qui vont déterminer quels publics sont à atteindre, sur quel territoire, à quelles fins (information, consultation, co-construction) et sur base de quel partenariat. **Chaque cas est unique.**

L'étude de contexte a pour buts d'identifier les acteurs susceptibles de prendre part à la démarche participative et de prendre la mesure de leurs opinions, convictions, savoirs, intérêts et positionnements à l'égard du projet. L'étude de contexte permet aussi de déterminer ce sur quoi il n'y aura pas de débat ou, au contraire, les thèmes de discussions probables. Cela permet de lister les questions susceptibles de se poser. L'étude est également utile pour :

- concevoir et rédiger le dossier de la concertation ;
- faire émerger les points susceptibles de faire l'objet d'études complémentaires ;
- faire émerger les thèmes de débat pertinents.

Comment choisir un dispositif ?

Le choix de la méthode dépend des objectifs poursuivis, du sujet (sa nature, son ampleur), des personnes concernées, de sa portée géographique, de la législation, du temps et du budget disponibles. Ajoutons que rien n'empêche des formes et des méthodes novatrices !

L'objectif

S'agit-il :

- d'informer les citoyens ?
- de faire réfléchir les citoyens ensemble à une question politique et d'intégrer le résultat de leurs réflexions dans le processus décisionnel ? Le résultat peut éventuellement être contraignant.
- d'utiliser les connaissances, les valeurs ou les idées des citoyens ou d'experts afin de faire évoluer le processus décisionnel ?
- de faire émerger des opinions, des informations, de tester des stratégies dans un environnement non contraignant ?
- de permettre à des citoyens d'arriver à un consensus et de prendre une décision sur une question ?

- de révéler des opinions divergentes, des di-sensus ?

L'on recommande de faire preuve d'une grande clarté en ce qui concerne l'objectif d'un processus participatif et ce qu'il va influencer. Le processus lui-même, ainsi que la manière dont le résultat sera pris en compte doivent eux aussi être clairement exprimés.

La question (qui est toujours politique)

- Les citoyens connaissent-ils déjà la question qui se pose ?
- La question est-elle ouverte ou existe-t-il déjà des réponses (illégitimes par exemple) ?
- La question requiert-elle une grande quantité d'informations (techniques) ?
- La question est-elle très controversée ?
- Le consensus est-il difficile à atteindre ?

Les participants

Avant de choisir la formule participative la plus adéquate, il faut identifier les acteurs susceptibles de prendre part à la démarche. Il importe, si possible, de prendre la mesure de leurs opinions, convictions, savoirs, intérêts et positionnements à l'égard du projet. L'objectif est de comprendre les logiques argumentatives existantes.

- Qui sont les citoyens concernés par la question ?
- S'agit-il de groupes organisés (ONG, entreprises...) ?
- S'agit-il d'experts ?

Pratiquement, Il existe plusieurs manières de constituer les groupes de participants, soit de façon aléatoire, soit sur base volontaire. Pour assurer la représentation de l'ensemble de la population, la sélection devrait se baser sur un certain nombre de critères : l'âge, le sexe, le niveau d'études, etc. Il faut toujours recruter 20% de participants supplémentaires pour constituer une réserve.

La durée

La durée de l'événement dépend évidemment de la méthode choisie, mais aussi de la planification du résultat attendu.

- L'actualité de la question est-elle brûlante ?
- Quelle est la planification préconisée ?

Pour choisir le processus, il convient de tenir compte de la situation locale et de bien clarifier les objectifs et les échéances que l'on se donne. En termes de durée, diverses solutions sont possibles en fonction des objectifs et de la situation :

- La durée peut être brève : un à deux jours. Il s'agit alors d'un temps fort de mobilisation qui rassemble des participants différents, en assez grand nombre, le relais étant pris par d'autres structures.
- Elle peut être plus longue (en semaines ou en mois) afin de susciter une dynamique de rassemblement durable sur un territoire.
- La rencontre peut mobiliser des groupes thématiques sur des questions à approfondir (préparation commune) et déboucher ensuite sur un temps fort de rassemblement plus large.

Le budget

Le coût d'un processus participatif dépend de nombreux éléments :

- Combien de personnes participeront ?
- Faut-il louer un site ?
- Faut-il prévoir des repas, des pauses-café... ?
- Faudra-t-il payer des experts, des animateurs... ?
- Faut-il prévoir l'ouverture d'un site Internet, des annonces dans la presse, des supports (brochures explicatives, questionnaires, matériel, fournitures...), le recours à des consultants en communication... ?
- Des subsides sont-ils prévus pour le processus envisagé ?

Les étapes d'un processus participatif

La Fondation Roi Baudouin distingue quatorze étapes générales au sein du processus participatif :

1. Recruter une équipe pour le projet.
2. Définir l'ambition et les objectifs de la stratégie.
3. Déterminer le champ d'application et l'orientation du processus.
4. Comprendre le contexte législatif, juridique et social de la question et des décisions à prendre
5. Définir les personnes impliquées et pourquoi.
6. Comprendre la durée et le processus des décisions.
7. Concevoir le plan (en choisissant une ou plusieurs méthodes).
8. Réunir le financement.
9. Définir les calendriers adéquats et les autres ressources requises pour faire fonctionner le processus.
10. Recruter les participants.
11. Promouvoir l'événement.
12. Mettre en œuvre le plan.
13. Évaluer le processus et les résultats.
14. Produire et diffuser le rapport final.

3.

3

chapitre

Des expériences concrètes

3.a Les citoyens wallons en action

Dans de nombreuses communes et provinces wallonnes, les citoyens et les mandataires publics collaborent déjà pour construire, ensemble, un projet territorial.

Vous trouverez ici, sous forme de fiches standardisées, des initiatives qui concernent de nombreux domaines : le développement durable, la cohésion sociale, le développement durable, etc. Les fiches donnent un certain nombre d'informations quant à la date du projet, ses origines, la méthode utilisée, etc. Les coordonnées des contacts et autres informations pratiques sont disponibles pour faciliter les échanges.

De ces expériences, nous avons tiré des « clés pour un processus participatif durable » qui sont autant de leçons tirées qui vous aideront à assurer la pérennité de votre projet.

Plateforme communale des quartiers de Sambreville

Partenaires	Acteurs associatifs, institutionnels et politiques locaux
Lieu	Belgique, Commune de Sambreville (26 949 habitants au 01.01.2006 source : <i>SPF Economie</i>)
Date	La Plateforme communale des quartiers (PFCQ asbl) a été initiée en mai 2000.
Domaine	Dynamiser les liens sociaux et la solidarité des habitants des quartiers en soutenant les acteurs de terrain. Créer les outils nécessaires à l'élaboration d'une démarche participative.
Origines	Les partenaires de la Plateforme communale des quartiers ont réalisé un travail de réflexion, notamment au travers de rencontres citoyennes, et ont résumé le tout dans un Plan communal de développement communautaire (PCDC), dont l'un des objectifs est d'améliorer le bien-être des habitants de Sambreville. Constituée sous la forme d'une asbl, la Plateforme a été financée jusque fin juin 2008 (frais de personnel et de fonctionnement) par le programme européen Urban II.
Descriptif	La mission de la Plateforme communale des quartiers est de dynamiser les liens sociaux et la solidarité des habitants des quartiers par le soutien aux acteurs de terrain publics, privés ou associatifs qui œuvrent pour l'expression des préoccupations citoyennes, en particulier auprès des publics plus fragilisés. Son rôle est donc celui d'un ensemblier qui travaille au développement du concept de démocratie participative et remet des avis et conseils aux autorités communales.
Méthodes	Le conseil d'administration de la PFCQ est composé de 19 membres représentant tous les partis démocratiques présents au conseil communal (un siège par parti) et un certain nombre d'associations locales et d'acteurs institutionnels (Groupe d'animation de la Basse-Sambre, Conseil consultatif des aînés, Infor-Jeunes, CPAS, ATD Quart-Monde, Équipes populaires, Centre de planning et d'information, Bibliothèque communale, etc.). Une place – non pourvue à ce jour – est dévolue au représentant du futur Conseil des quartiers. La présidence de l'asbl est confiée à une personnalité extérieure, désignée par le Collège. Il s'agit, en l'occurrence, d'un conseiller communal. Il incombe à l'échevin ayant en charge la politique des quartiers de rapporter au Collège les avis de la PFCQ. Le conseil d'administration de l'asbl s'est réuni une dizaine de fois en 2007, examinant, lors de chaque séance, 2 à 3 projets. Ceux-ci sont mis en œuvre dans les quartiers ou au sein de l'entité par les porteurs du projet, avec le soutien plus ou moins important de l'asbl : sa mission va de la simple création de liens (partage de contacts, gestion de réunions, diffusion d'un toutes-boîtes d'information sur un événement) à la coordination sur le terrain. En 2008, le conseil a décidé de se réunir selon un rythme bimestriel, en tablant sur une meilleure préparation des fiches-projets par les groupes de travail constitués à cet effet. Un bureau désigné par le conseil s'occupe, quant à lui, de la gestion courante.

Résultats	<p>Grâce à la mutualisation des ressources d'un nombre important d'acteurs de terrain, la Plateforme communale des quartiers a suscité de nombreuses initiatives visant à retisser les liens sociaux dans les quartiers et à donner aux habitants une image plus positive d'eux-mêmes. Par exemple, depuis 2003, le CPAS de Sambreville et la Plateforme ont signé une convention de collaboration visant l'organisation de manifestations à caractère social, culturel et/ou sportif, pour ou avec les bénéficiaires du CPAS. C'est ainsi qu'est née la journée « Tous à vélo ». Ce parcours-promenade au travers de l'entité a rassemblé pour sa dernière édition, le 21 avril 2007, près de 500 personnes et une quinzaine d'associations dans une ambiance résolument conviviale. La préparation de cet événement suscite beaucoup de motivation et d'intérêt auprès des bénéficiaires du CPAS, qui travaillent en groupe au projet (création de l'affiche, organisation du repas, etc.).</p> <p>Un autre projet soutenu par la Plateforme est la réhabilitation du tunnel sous voies de la gare d'Auvelais. Pensant qu'il ne suffisait pas de nettoyer et de repeindre les lieux pour en garantir une appropriation positive par la population du quartier, les partenaires de ce projet ont organisé un week-end d'animations sous forme d'une fête de quartier. Point fort : la réalisation d'une fresque sur les murs du souterrain par un groupe de jeunes du quartier. Une même démarche fédératrice a permis l'organisation d'une fête au quartier des Bachères, en juin 2008 : celle-ci devrait déboucher sur la création d'un comité de quartier.</p> <p><i>« Faire revivre la notion de quartier est un des meilleurs moyens de développer une démarche participative au sein de la population », argumente François Plume, président de la PFCQ. C'est la raison pour laquelle celle-ci souhaite actualiser le découpage en quartiers de l'entité de Sambreville. L'opérateur choisi est le Collectif Erasme. Le projet de découpage a été soumis aux habitants des différents quartiers par le biais de 11 rencontres citoyennes (environ 400 personnes au total) entre janvier et avril 2008. Le découpage final de l'entité en 20 quartiers soigneusement délimités est le fruit de ce consensus. L'étape suivante sera l'aide à la création de 20 comités de quartier. Ce processus devrait déboucher sur la mise en place d'un Conseil des quartiers, éventuellement doté d'un budget participatif.</i></p>
Évaluation	<p>Chaque projet approuvé par le conseil d'administration de la PFCQ fait l'objet d'une évaluation a posteriori sur base d'une grille d'analyse simple (objectifs pas, peu, moyennement ou tout à fait atteints). Ces évaluations sont présentées et débattues lors d'une journée d'étude réunissant, une fois par an, les membres de l'asbl.</p>
Clés pour un processus participatif durable	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir une vision à long terme, ce qui implique des moyens humains et financiers. • Offrir l'opportunité aux associations, aux institutions et aux citoyens d'apprendre à se connaître et à mutualiser leurs ressources ; triompher de la tentation du repli sur soi.
Contact et informations	<p>Plateforme communale des quartiers de Sambreville Président : François Plume Grand-Place, 2 5060 Sambreville Tel. : 0478/30 12 97 E-mail : francoisplume@hotmail.com Site : www.pfcq.be</p>

Partenaires	Les membres du Centre d'Action Laïque de Seraing, les habitants du quartier du Molinay, les pouvoirs locaux et services publics, le secteur associatif, les commerçants
Lieu	Belgique, quartier du Molinay, Seraing (2500 habitants, 19 rues).
Date	Initiation en février 2006 et confirmation en février 2007.
Domaine	Redynamisation du quartier.
Origines	<p>Le Centre d'Action Laïque (CAL) de la Province de Liège est présent à Seraing, dans le quartier du Molinay depuis 1997. Depuis cette date, des actions de participation citoyenne voient régulièrement le jour. En février 2006, la ville de Seraing est arrivée au terme d'une étude qui lui a permis de créer le Master Plan. Ce plan tente de définir un nouvel avenir pour la ville et ses habitants, qui voient leur qualité de vie décliner depuis plusieurs années. Le plan d'actions annoncé par les autorités locales prévoit de gros investissements urbanistiques. C'est dans ce cadre que le CAL du quartier du Molinay décide de soutenir les citoyens pour qu'ils participent eux aussi à la réflexion sur l'avenir de leur ville. Un an plus tard, en février 2007, cette démarche prendra réellement forme et sera baptisée Molinay 2017. Les habitants et les forces vives sont appelés à envisager un futur positif pour leur quartier, à l'horizon 2017.</p> <p>Deux objectifs principaux animent cette démarche : permettre aux citoyens du quartier du Molinay de participer à la réflexion générale ; favoriser le développement de la démocratie locale.</p>
Descriptif	Le projet Molinay 2017 a pour moteur le Centre d'Action Laïque de la Province de Liège. Le cadre est fixé par un organisme extérieur: l'Institut Destrée. ¹⁴ À chacun son rôle: le CAL impulse les projets et rencontre la population et les partenaires; le rôle de l'Institut est plus « scientifique », c'est lui qui rédige les rapports. Les habitants et partenaires sont informés et consultés.
Méthodes	<p>Le CAL a construit ce projet participatif pas à pas. À chaque étape correspond une stratégie d'approche différente.</p> <ul style="list-style-type: none">• De février 2006 à février 2007, le CAL a fait un travail de tissage de liens. Il s'agissait de tâter le terrain pour voir quel type de collaboration pourrait être mise en place. En parallèle, les travailleurs du CAL ont initié un dialogue avec les plus jeunes en allant à leur rencontre, rue par rue et par l'intermédiaire de l'école communale. Les enfants ont appris à réfléchir à la façon dont ils perçoivent le quartier et à exprimer les changements qu'ils souhaiteraient voir se produire. Le CAL a aussi profité des fêtes de quartier pour rencontrer jeunes et moins jeunes et susciter la réflexion.• En février 2007 a débuté un travail de participation plus structuré qui porte le nom de Molinay 2017. Cette

14. L'Institut Destrée est une organisation non gouvernementale, pluraliste et sans but lucratif, fondée en 1938 en Wallonie. Il étudie le développement régional.

Méthodes	<p>deuxième phase est celle de la consultation. De mars à octobre 2007, le CAL a organisé différentes rencontres baptisées Chantiers du futur. Ces Chantiers ont regroupé à la fois des citoyens lambda, des travailleurs des services publics, des travailleurs de l'associatif et des commerçants. Les participants issus des services publics, des associations et des commerces ont été sollicités par le CAL. Les habitants ont été contactés via une démarche de porte-à-porte. La plupart d'entre eux avaient déjà pris part à des projets participatifs. Quelques affiches ont aussi été accrochées dans les lieux publics pour inviter les citoyens à se joindre aux rencontres. Le mode de relation privilégié est le contact direct. Au total, ces séances ont rassemblé environ 200 personnes.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les Chantiers ont été organisés sous la forme de World Café.¹⁵ Le principe est de diviser une assemblée en petites tables de quatre ou cinq personnes. Ces tables rondes débattent au même moment de la même question. Les participants notent leurs idées sur une nappe. Au bout de vingt minutes, les groupes changent de place, de nouvelles tablées se forment, lisent ce qui est inscrit sur les nappes et les discussions reprennent. L'un des membres du CAL a exercé le rôle d'animateur pour aider les citoyens à prendre la parole. La méthode du World Café permet de croiser les réflexions et fonctionne pour différents publics. • Les réflexions issues des ces divers chantiers ont permis d'élaborer un diagnostic : Comment est le quartier aujourd'hui ? Comment pourrait-il être plus tard ? Quelles pourraient être ses lignes de force ? À ce diagnostic se sont ajoutés des regards d'experts issus des secteurs économique, culturel, urbanistique, sociologique... Ces personnes-ressources ont été sollicitées par le CAL pour fournir une analyse supplémentaire de la situation. Le tout a permis à l'Institut Destrière d'élaborer un rapport en mars 2008. Ce rapport va au-delà des constats, il donne des conseils. Il a été remis à l'ensemble des participants ainsi qu'aux élus locaux. Sa diffusion auprès des participants-habitants a été accompagnée d'explications données par les travailleurs du CAL. Ils se sont rendus chez chacun d'eux. Cependant, l'ensemble de la population du quartier du Molinay a pu prendre connaissance du rapport. D'une part, des lectures publiques ont été effectuées dans la rue par le CAL. D'autre part, le rapport a été vulgarisé et publié dans le journal du quartier. • En juin 2008, le CAL a rencontré les élus locaux pour attirer leur attention sur les investissements que la ville pourrait faire et qui permettraient de faire redémarrer le quartier. Les élus ont bien entendu le message légitimé par la participation citoyenne et ont lancé une étude relative à la réalisation de travaux urbanistiques. Désormais, ce sont les pouvoirs publics qui gèrent le dossier, même si le CAL reste à disposition et reste le relais de population. • Durant les mois de septembre et octobre 2008, le CAL désire à nouveau consulter la population. Mais avant de revenir vers les citoyens, il est important de s'assurer que la ville a envie d'investir dans les projets et de lui laisser le temps de réfléchir à la manière dont elle désire s'organiser. Cette mesure de prudence permet, entre autres, de ne pas s'engager dans des actions difficilement assumables.
Résultats	Les résultats concrets émanant du projet participatif n'ont pas encore eu le temps de voir le jour. Certaines propositions nécessitent la collaboration des pouvoirs publics. C'est le cas des projets urbanistiques. D'autres actions peuvent être réalisées directement par les citoyens et partenaires. Ces derniers travaillent, par exemple, à renforcer le soutien scolaire.
Évaluation	L'évaluation est permanente grâce au contact constant avec les partenaires associatifs, de services publics et avec les citoyens. C'est cette ambition d'évaluation qui permet d'avancer prudemment. On la retrouve dans la volonté de prendre le pouls des pouvoirs locaux avant de s'engager auprès des citoyens.

15. Document de la Fondation Roi Baudouin sur les outils de la participation citoyenne.

Clés pour un processus participatif durable

- Préciser les rôles de chaque partenaire (citoyens, pouvoirs locaux et techniciens).
- Orienter le processus vers des résultats.
- Préciser le cadre des débats.
- Parvenir à conjuguer le temps des citoyens, celui des élus, des membres des secteurs public et associatif...

Contact et informations

CAL Seraing : 04/ 338 52 82

Cécile Parthoens – directrice adjointe : 0498/ 90 71 96

Projet de ville de Liège

Partenaires	Les responsables politiques et administratifs de la ville de Liège, les forces vives et les citoyens.
Lieu	Belgique, ville de Liège (environ 186 800 habitants).
Date	Le processus est en cours depuis 2002. Le Projet de Ville a été élaboré en 2003. Il est en phase de réactualisation depuis 2007 pour la période 2007-2015.
Origines	En 2002, le bourgmestre de Liège a souhaité développer un plan stratégique pour la ville permettant de se projeter dans l'avenir. Une cellule stratégique a été mise en place au sein de l'administration. Pour élaborer le Projet de Ville, cette cellule a proposé une méthode alliant les responsables politiques et administratifs de la cité, et associant les forces vives et les citoyens.
Descriptif	Le Projet de Ville est un document stratégique qui énonce les principaux objectifs à rencontrer à moyen terme et qui reprend les actions et projets concrets à réaliser pour les atteindre. Ce projet a été conçu par l'équipe communale (politique et administrative), les forces vives et les citoyens. Ceux-ci ont été consultés par questionnaire écrit à deux reprises, en 2003 et en 2007, en vue de guider les choix d'actions prioritaires effectués par le collège.
Méthodes	<p>L'élaboration du Projet de Ville repose sur une méthodologie comprenant plusieurs phases :</p> <p>1. Une phase de conception interne. Après une sélection de dix thèmes par le collège, un groupe de travail (composé de membres de l'administration communale, d'un conseiller municipal des quatre groupes politiques – majorité et opposition –) par thème a été créé. Au total, 27 réunions ont eu lieu. Sur base d'une note initiale, rédigée par des techniciens, les membres des groupes ont réalisé un état des lieux, défini des objectifs et conçu un plan d'actions potentielles, de manière consensuelle. Ce pré-projet de ville a été soumis et approuvé par le conseil communal.</p> <p>2. Une phase de participation et de mobilisation citoyenne.</p> <ul style="list-style-type: none"> Les forces vives politiques, économiques, sociales et culturelles ont été conviées à une présentation générale de la démarche. 500 personnes ont participé à ce lancement. Le collège a ensuite organisé 9 tables rondes thématiques avec les forces vives en lien avec les thèmes traités. Elles ont rassemblé des membres du collège, des acteurs engagés et des techniciens. Sur base d'une méthodologie identique, elles ont permis de relever les points positifs du contenu du pré-projet de ville, les suggestions d'action et de cerner certaines priorités. Des panels de citoyens ont été constitués par l'ULg à la demande du collège par rapport à plusieurs thèmes. Cinq groupes de discussion, représentatifs de la population, recrutés selon une procédure probabiliste, ont réunis 60 participants. Ceux-ci ont été invités à se mettre d'accord sur des choix et des priorités

Méthodes	<p>pour chaque thème traité. Cette méthode du panel adoptée en 2003 n'a pas été réitérée lors de la réactualisation du projet de ville, la démarche étant jugée lourde, onéreuse et n'apportant pas d'éléments significativement différents par rapport à la consultation via le questionnaire écrit.</p> <ul style="list-style-type: none"> La première consultation populaire s'est déroulée du 10 février au 30 avril 2003. Une brochure a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres liégeoises (100 000 environ) et a été placée sur le site Internet de la ville. Dans une volonté pédagogique, cette brochure présentait une synthèse du travail effectué dans le cadre de la première phase et un résumé compréhensible et accessible de 97 pages constituant le pré-projet de ville. Les citoyens liégeois ont pu se manifester en utilisant le formulaire se trouvant dans la brochure ou sur le site web. Ils ont ainsi pu se prononcer sur les actions prioritaires proposées, en suggérer d'autres et avancer d'autres thèmes. Près de 4 000 personnes ont renvoyé leur formulaire et plus de 10 000 commentaires spontanés ont été recensés. L'opération a été réitérée en 2007 du 1er octobre au 30 novembre : l'on a dénombré 4 317 formulaires renvoyés, en augmentation de 9% par rapport à 2003 (taux moyen de participation des ménages par quartier de 3,57%). Sur les 4 317 formulaires, 1 632 ont été communiqués via Internet : les Liégeois ont été plus de cinq fois plus nombreux à opter pour cette formule qu'en 2003. La moyenne d'âge des répondants a diminué et les réponses féminines ont augmenté.
Résultats	<p>Prenant acte des divers matériaux générés par la participation citoyenne, il revient au conseil communal, sur proposition du collège des bourgmestre et échevins, de rédiger la version finale du Projet de Ville. Ce projet, qui met en place une gestion par objectifs à partir d'un état des lieux thématique et d'une prise d'information citoyenne, liste également l'ensemble des actions recensées susceptibles d'être mises en œuvre pour rencontrer les objectifs stratégiques. Le Projet de Ville est complété par un ensemble d'actions prioritaires retenues par le collège sur les périodes choisies (2003-2006 pour la première mouture, 2007-2015 pour la deuxième). Le processus relève de l'autorité communale et la décision n'est pas déléguée. Il appartient donc au conseil communal et à l'administration de traduire les choix des citoyens en actions concrètes et de s'engager à les réaliser.</p> <p>En 2003, le collège a ciblé 15 actions prioritaires, qu'il s'est engagé à réaliser en trois ans. Ces actions prioritaires rencontraient les aspirations exprimées par les citoyens et les forces vives, tout en participant à la rencontre des objectifs stratégiques identifiés par le Projet de Ville. Ainsi, dans le cadre de l'objectif stratégique ciblant l'amélioration de la qualité de vie des Liégeois au quotidien, le collège s'est fixé, entre autres, pour action prioritaire de rendre la police plus visible et plus proche. À titre d'exemple, parmi les actions concrètes menées, un folder reprenant les coordonnées de l'agent de quartier a été distribué par les commissariats dans les boîtes aux lettres. Les citoyens demandaient plus de sécurité aux abords des écoles : une présence policière a été organisée aux abords de 70% des écoles primaires et secondaires ; des zones 30 ont été créées, des grands crayons installés. Les choix formulés en 2003 sur ces deux aspects « sécurité » n'ont pas été répétés en 2007.</p> <p>Le Projet de Ville constitue un atout pour Liège, notamment vis-à-vis des investisseurs : ce projet en a convaincu certains d'investir dans des maisons de repos ou dans l'hôtellerie. C'est également un instrument qui crée de la confiance entre les autorités et la société civile.</p>
<p>Clés pour un processus participatif durable</p> <ul style="list-style-type: none"> La démarche doit associer le plus largement possible : le politique, l'administration, les forces vives et les citoyens. Présenter un projet global, les objectifs stratégiques (vision à long terme), mais aussi des actions concrètes qui répondent 	

aux besoins des gens.

- Aller au bout des choses : on fait pire que mieux si l'on n'anticipe pas l'étape suivante. Pas de réunion sans procès verbal et pas de procès verbal qui reste dans un tiroir. Il faut se montrer systématique : cela crée la confiance dans le processus et permet aux gens de s'exprimer.
- Tenir compte des avis exprimés par la population : ne pas le faire serait dramatique pour la confiance.

Contact et informations

Cellule stratégique de la Ville de Liège

Responsable : Jean-Christophe Peterkenne

Rue Grande Tour, 14

4000 LIEGE

Tél. : 04 221 72 99

Fax : 04 223 76 60

CAP 2012 - Contrat d'Avenir Provincial

Partenaires	Les collège et conseil de la province de Namur, les partenaires de la société civile, les citoyens.
Lieu	Belgique, Province de Namur : 38 communes (500 000 habitants).
Date	Lancement annoncé le 19 janvier 2007.
Domaine	Économie, tourisme, médico-social, enseignement, culture, environnement.
Origines	Le collège de la province de Namur issu des élections provinciales de 2006 a présenté sa déclaration de politique générale en janvier 2007. Il y dresse sa stratégie de gouvernement pour le nouveau mandat. Dans cette déclaration, il fait part de sa volonté de mettre sur pied un Contrat d'Avenir pour la province de Namur (CAP). Ce contrat liera les habitants aux membres du collège. Les objectifs lancés devront être atteints pour 2012, année des prochaines élections, et dans l'idéal, subsister sur le long terme.
Descriptif	<p>Le CAP se structure en deux pôles principaux qui correspondent à deux objectifs distincts. Le premier objectif est de définir clairement la place de la province sur la scène institutionnelle belge. Pour y parvenir, les auteurs du CAP ont déterminé trois axes qui se rapportent aux trois rôles que la Province doit exercer : coordonnateur, fédérateur, facilitateur. Un rôle coordonnateur pour servir de relais aux politiques menées aux niveaux fédéral, régional et communautaire et vérifier la concordance avec le terrain. Un rôle fédérateur pour rassembler plusieurs acteurs locaux (institutions, associations...) autour de projets communs. Un rôle facilitateur pour soutenir les actions innovantes.</p> <p>Le deuxième objectif du CAP est de concentrer les actions dans les domaines où la province est la meilleure. Six secteurs prioritaires ont été définis et servent de colonne vertébrale au CAP : l'économie, le tourisme, l'enseignement, la culture, la protection de l'environnement et le secteur médico-social. Pour chacun de ces secteurs, le CAP analyse les trois rôles que la Province doit y jouer.</p>
Méthodes	<p>Le CAP s'est construit en trois étapes. Pour chacune d'elles, une méthode spécifique a été privilégiée.</p> <p>1. Définition des priorités stratégiques Le collège provincial a déterminé les six secteurs-clés sur lesquels la province doit se concentrer. Il a ensuite établi une stratégie de développement pour chacun d'eux sur base des trois rôles à remplir par la province. Cette phase de réflexion s'est réalisée en « interne », entre les membres du collège.</p> <p>2. Diagnostic et évaluation des besoins Cette deuxième phase s'est réalisée en deux temps. Un premier temps durant lequel le collège a fait l'inventaire des</p>

Méthodes	<p>ressources disponibles (humaines et financières) pour chacun des secteurs retenus. Il a aussi évalué les actions existantes afin de déterminer celles qui sont les plus efficaces et qui correspondent aux priorités définies lors de la phase de réflexion. Dans un second temps, le collège a confronté sa vision stratégique aux besoins réels de la population de manière à l'adapter en conséquence. Cette étape est celle de la concertation avec les partenaires et usagers de la province. La concertation s'est opérée secteur par secteur en vue d'un dialogue pertinent avec les acteurs concernés. L'organisation des concertations était différente selon les secteurs en fonction des disponibilités et préférences des partenaires consultés.</p> <p>3. Définition d'objectifs opérationnels</p> <p>C'est la phase de concrétisation. En fonction des résultats de la concertation, le collège a pointé des objectifs concrets à atteindre d'ici 2012. Il s'agissait de cibler les nouvelles actions que la province doit mener et d'estimer parmi les actions qui existent déjà, celles qui seront maintenues ou développées et celles qui seront diminuées ou supprimées. Le collège a également fixé les données pratiques pour chacune des actions : le timing nécessaire à leur mise en œuvre, les ressources affectées...</p> <p>Au total, ces trois étapes ont duré environ six mois. Toutefois, le cheminement du CAP ne s'arrête pas là. Deux grandes épreuves ont suivi sa phase d'élaboration : présenter le CAP devant le conseil provincial et le soumettre à la population. La présentation devant le conseil, en juin 2007, a donné lieu à des débats qui ont remodelé certains aspects du CAP.</p> <p>Les habitants de la province de Namur ont pris à leur tour connaissance du Contrat d'Avenir lors des rencontres citoyennes qui ont débuté au printemps 2008. Elles se tiennent dans les neuf districts de la province.¹⁹ Le but est de prendre le pouls de la population, de lui expliquer les projets et d'écouter ses attentes. Chaque rencontre est introduite par le bourgmestre de la ville où elle se déroule. Un député provincial prend ensuite la parole pour présenter les missions du CAP. Tous les thèmes ne sont pas abordés à chaque réunion. Seuls deux thèmes par rencontre sont retenus, en fonction des problèmes propres au district. Des experts sont invités à s'exprimer sur ces thèmes. La soirée se termine par une séance de questions-réponses avec le public. Ces rencontres permettent aux citoyens d'attirer l'attention des politiques sur l'un ou l'autre point fort du CAP. L'intensité des débats fluctue en fonction des districts et ils ne se clôturent pas par un vote. La participation varie selon les rencontres : elle oscille entre une cinquantaine et une centaine d'habitants.</p> <p>Le public est tenu au courant de l'avancée du projet par les communiqués disponibles sur le site Internet de la province.²⁰ Le site est aussi un outil qui permet au citoyen de communiquer avec les autorités. Dès le lancement du Contrat d'Avenir, une adresse²¹ a été créée spécialement pour récolter les avis et suggestions émanant des citoyens, des institutions et entreprises partenaires et des agents provinciaux. D'autres canaux de publicité coexistent avec le site : la presse avec Namur Province, le magazine du collège et du conseil provincial de Namur ; l'audiovisuel avec, entre autres, des émissions réalisées par les télévisions locales²² pour ouvrir le débat sur l'avenir de l'institution.</p>
Résultats	Le but principal de cette entreprise est de rapprocher la province du citoyen. D'une part, en la rendant plus visible

19. Ciney, Dinant, Fosses-la-Ville, Walcourt, Gembloix, Philippeville, Eghezée, Andenne et Namur.

20. www.province.namur.be

21. cap@province.namur.be, cap.idees@province.namur.be

22. Canal C, Canal Zoom, Ma Télé

Résultats	aux yeux des habitants. En effet, les autorités provinciales ont constaté que les citoyens utilisaient fréquemment les services mis en place par la province, mais que le rôle joué par la province dans ces services était souvent méconnu. D'autre part, en étant attentif aux besoins de la population. La province est un niveau de pouvoir essentiel aux habitants. Il sert de relais entre les communes et les niveaux supérieurs - régional, communautaire et fédéral. Certaines petites communes rurales ne verraien pas leurs attentes prises en compte sans cet intermédiaire. Le CAP vise à renforcer ce lien entre autorités provinciales et citoyens. Cet objectif principal est satisfait. Quant aux plans d'action concrets, ils sont mis sur pied petit à petit. Dans le domaine touristique, l'on peut citer le soutien à la modernisation du domaine de Chevetogne ; dans le secteur médico-social, le développement d'un poste de garde de médecine générale à Namur. Ce poste est le fruit d'un partenariat avec le Rassemblement des Généralistes du Namurois et connaît un succès important auprès des habitants.
Évaluation	L'évaluation finale du projet est prévue pour 2012, horizon de ce Contrat d'Avenir Provincial. Deux évaluations intermédiaires sont programmées : l'une fin 2008 et l'autre mi-2010. À côté de ces évaluations officielles, des évaluations ont lieu en permanence. Le CAP n'est pas une initiative figée. Au contraire, ses ambitions et projets sont constamment redéfinis en fonction des remises en question et des confrontations avec la population. Les débats au sein des Collège et Conseil provinciaux, les concertations et partenariats vont se poursuivre tout au long du projet.
Clés pour un processus participatif durable	
Un processus participatif n'est, par définition, pas immuable. Certains points doivent être respectés pour garantir cette évolution constante :	
<ul style="list-style-type: none"> • Éviter de s'autosatisfaire trop vite d'une action réussie. • Assumer ses erreurs et en tirer des enseignements. • Consulter citoyens et partenaires pendant toute la durée du processus. Ne pas hésiter à combiner toutes les possibilités de consultation. Il y a les rencontres citoyennes, mais aussi les possibilités offertes par les nouveaux médias : boîte à suggestions en ligne, forum.... • Ne pas vouloir faire table rase des actions existant avant le lancement du projet. Évaluer ce qu'il est bon de garder et ce qu'il faut créer. • Évaluer régulièrement si les actions visées sont en adéquation avec les moyens humains et matériels dont on dispose. 	
Contact et informations	
Pascale Dumon, Service Promotion et Relations publiques de la Province de Namur Tel. : 081/ 77 51 71 Site : www.province.namur.be	

Notes :

Panel de citoyens wallons : « Nos campagnes, demain en Europe ? »

Partenaires	Trois instances principales : le Panel: 35 citoyens wallons tirés au sort ; le commanditaire : le ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme de la Région wallonne ; l'opérateur : la Fondation pour les Générations Futures.
Lieu	Belgique, en Wallonie.
Date	L'initiative est lancée officiellement le 10 mai 2006.
Domaine	Le rôle des espaces ruraux dans la Wallonie de demain (à un niveau plus large, leur rôle au sein de l'UE).
Origines	<p>Deux Panels ou conférences de Citoyens avaient déjà été réalisés avec l'aide de la Fondation pour les Générations Futures : à l'échelle régionale, sur l'aménagement du territoire, et à l'échelle nationale, sur les OGM.</p> <p>En mai 2006, le Comité des Régions de l'Union européenne lance officiellement la création de Panels de Citoyens afin d'envisager l'avenir du développement rural en Europe. Huit Panels régionaux, dont deux Panels transfrontaliers sont mis sur pied. Au total, dix régions d'Europe sont impliquées : Bavière (Allemagne), Cumbria-Durham (Royaume-Uni), Flevoland (Pays-Bas), panel transfrontalier en République d'Irlande / Irlande du Nord (Royaume-Uni), panel transfrontalier dans les Carpates (Hongrie / Slovaquie), Rhône-Alpes (France), St Gallen (Suisse) et Wallonie (Belgique). L'idée est de réunir dans chacun de ces Panels des citoyens représentatifs de la population. Ces citoyens informés, formés et accompagnés formuleront des recommandations et avis, transmis aux autorités régionales et au Comité des Régions.</p> <p>Cette initiative est issue de trois constats:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La participation des citoyens est nécessaire au futur de l'Europe. Pourtant, les citoyens se sentent éloignés des décideurs et lieux de décision. • Les défis européens sont transnationaux, mais les opinions publiques restent attachées aux intérêts nationaux. Les politiques européennes doivent reconnaître ces divergences sans vouloir les estomper, mais en les faisant cohabiter. Un projet d'échanges et de débats entre nations emboîte cette dynamique. • La démocratie participative est à encourager. C'est un complément nécessaire à la démocratie représentative.
Descriptif	Le Panel wallon « Nos campagnes, demain en Europe ? » est composé de 35 citoyens choisis de manière aléatoire, représentatifs de la diversité de la société régionale. La mise en œuvre de ce Panel a été commanditée à la Fondation pour les Générations Futures par le ministre de l'Agriculture, de la Ruralité, de l'Environnement et du Tourisme de la Région wallonne. Trois partenaires ont participé à la création et à la gestion du Panel : la société Sonecom, chargée

Origines	<p>du recrutement des 35 panélistes ; la société Tr@me qui a travaillé à la coordination du Panel ; Athanor-Médiations qui a animé les débats entre panélistes.¹⁶</p> <p>Deux dispositifs ont été mis sur pied. L'un vise à garantir le bon déroulement du processus et assure le lien entre le commanditaire du projet et son opérateur, il s'agit du Comité d'Accompagnement. L'autre veille à la qualité, à la diversité et à l'équilibre des thématiques et des positions des personnes-ressources mises à la disposition des citoyens, c'est le Comité de Pluralité. Le Panel de Citoyens wallon s'est réuni quatre week-ends de septembre à décembre 2006. les délégués participant au Panel de Citoyens européen se sont réunis du 30 mars au 2 avril 2007.</p>
Méthodes	<p>Le Panel de Citoyens est une méthode de démocratie participative en soi. Elle permet de rassembler des groupes sociaux très divers et d'assurer la qualité et la transparence des débats.</p> <p>Ce Panel de Citoyens se réalise en deux temps. Premièrement, mettre en place huit Panels régionaux qui couvrent 10 régions d'Europe. Deuxièmement, organiser un Panel au niveau européen au cours duquel les délégués provenant des Panels régionaux échangent leurs points de vue et définissent des recommandations communes. Plusieurs étapes successives permettent de parvenir à ces deux stades.</p> <p>1. Constitution du Panel de manière aléatoire</p> <p>La Fondation pour les Générations Futures a chargé le bureau d'enquêtes Sonecom de recruter 75 candidats résidant en Wallonie, qui acceptent de participer au Panel de Citoyens. Un tirage aléatoire a été pratiqué sur base de l'annuaire téléphonique en respectant les proportions de la population par arrondissement administratif. Chaque panéliste a reçu un dédommagement pour les frais occasionnés par la participation au Panel (frais de déplacement et éventuellement de garde d'enfants). Les frais d'hébergement et de nourriture pendant toutes les sessions de travail ont été pris en charge par les organisateurs.</p> <p>2. Sensibilisation et information</p> <p>D'une part, différents documents d'information sont mis à disposition des panélistes pour les aider à cerner les enjeux de la ruralité. Un livret d'information¹⁷ et un glossaire ont été distribués pour faciliter la communication et lancer le débat. D'autre part, les personnes-ressources - experts et témoins - invitées lors des week-ends d'information ont largement contribué à la sensibilisation aux enjeux de la ruralité.</p> <p>3. Débat entre les panélistes</p> <p>Le débat est alimenté par les rencontres avec les témoins et experts, et est encadré par l'équipe d'animateurs. Chaque panéliste est encouragé à donner son avis. L'organisation des débats a été échelonnée sur trois week-ends de septembre à décembre 2006. Le premier week-end a servi à se familiariser à la thématique. Durant le second, les panélistes ont travaillé en table-ronde autour des questions-clés. Le troisième week-end a été consacré à la délibération. Au cours de chacune de ces rencontres, un responsable prend des notes de manière à conserver une trace pour les rencontres suivantes. Les séances de questions-réponses sont ouvertes au grand public. Il est invité à confronter ses avis et questions à ceux des panélistes et des personnes ressources.</p>

16. Sonecom Sprl, bureau d'études, d'enquêtes et de sondages; Tr@me SCRL, bureau d'études spécialisé en développement territorial; Athanor-Médiations, bureau de conseil, intervention, évaluation et formation en participation et médiation.

17. Ce livret d'information est aujourd'hui diffusé plus largement dans les écoles, les associations, les Comités de quartier...

Méthodes	<p>4. Rédaction Après les phases d'information, de débat et de délibération, les panélistes formulent leurs avis et recommandations. Ils sont épaulés par un animateur qui rédige le document.</p> <p>5. Remise publique et officielle des avis régionaux Le rapport final est présenté aux autorités régionales et diffusé dans la société civile sous format papier ou électronique. Les panélistes eux-mêmes font circuler l'information dans leur entourage ou à l'occasion de conférences et ateliers. Certains événements médiatiques ont également participé à sa diffusion : l'émission « Quai des Belges » sur Arte-Belgique, l'émission « Clé des Champs » sur la RTBF. Toutefois, la diffusion touche principalement un public déjà sensible à la question de la ruralité.</p> <p>6. Délibération entre les délégués des Panels de Citoyens européen Parmi les 35 panélistes wallons, certains ont été tirés au sort afin de poursuivre la démarche au niveau européen. Pendant trois jours, ils ont délibéré à Bruxelles avec les délégués des sept autres panels.¹⁸ En tout, 87 délégués ont constitué le Panel de Citoyens européen.</p> <p>7. Remise publique et officielle de l'avis européen Après trois jours de délibération et débats, les membres du Panel de Citoyens européen ont remis un avis commun au Comité des Régions, ainsi qu'aux autorités régionales concernées par l'avenir du monde rural.</p>
Résultats	<p>Les deux objectifs de départ dans l'organisation du Panel de Citoyens étaient de :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. créer de nouveaux espaces publics de débats destinés aux citoyens « ordinaires ». 2. susciter une parole citoyenne sur l'avenir des campagnes, où réside plus d'un Européen sur deux. <p>Ces objectifs ont été rencontrés. Les résultats concrets émanant des recommandations citoyennes sont plus difficiles à mesurer par manque de recul entre la remise du rapport final aux autorités et la possibilité de le mettre en pratique.</p>
Clés pour un processus participatif durable	
Précision	<ul style="list-style-type: none"> • Le panel doit se dérouler selon des étapes précises (cf. supra). • Il doit être structuré par un cadre précis. • Il doit être organisé sur des thèmes précis (vouloir parler de tout risque de ne déboucher sur rien).
Diversité	<ul style="list-style-type: none"> • Assurer la diversité la plus complète possible des profils de panélistes (recrutement aléatoire). • Garantir la diversité des experts et témoins mis à la disposition des panélistes.
Neutralité	<ul style="list-style-type: none"> • Veiller à préserver un équilibre entre les interventions des panélistes mais aussi entre celles des personnes- ressources. • Veiller à la neutralité des animateurs du débat. Une équipe d'animateurs extérieure est souvent un gage de plus grande neutralité.
Information	<ul style="list-style-type: none"> • Des citoyens-panélistes efficaces sont avant tout des citoyens bien informés. Il faut renseigner correctement les panélistes

18. Les 30 et 31 mars ainsi que le 1er avril 2007.

sur les thèmes qui seront abordés afin qu'ils puissent en saisir les enjeux et participer au débat de façon pertinente (distribution de packs d'information, de glossaires, conférences...).

Le Panel de Citoyens est une méthode qui comporte aussi ses limites. Le coût de l'opération en est une. Le domaine sur lequel porte le Panel en est une autre. En effet, ce type de participation citoyenne, de par son ampleur, convient surtout aux grandes questions de société, débattues à un niveau régional ou national. Troisième limite, sa fréquence d'utilisation. Aujourd'hui, en Wallonie, ce type de méthode est utilisé de manière ponctuelle. L'idéal serait d'en faire un outil structurel, rattaché à une Assemblée par exemple, pour enrichir l'action des décideurs.

Contact et informations

Fondation pour les Générations Futures : 081/ 22 60 62

Directeur : Benoit Derenne

Contact : Tanguy Vanloqueren : t.vanloqueren@fgf.be

Sites : www.fgf.be ; www.panelcitoyens.be

Notes :

Programme communal de développement rural (PCDR) à Sombreffe

Partenaires	Les associations locales, des acteurs économiques et sociaux personnels et représentants d'organismes, des habitants, le conseil communal et son administration, les autres pouvoirs publics associés au territoire (État fédéral, Région wallonne, Communauté française-Wallonie- Bruxelles, Province du Hainaut), la Fondation rurale de Wallonie (FRW)
Lieu	Belgique, Sombreffe, en Région wallonne (7 500 habitants).
Date	2001 : Mise en œuvre de la participation ; 2004-2014 : Programme communal de développement rural (PCDR).
Domaine	Développement rural de l'entité de Sombreffe (Sombreffe, Ligny, Tongrinne, Boignée).
Origine	<p>Suite à la décision du Conseil communal début 1997 d'adhérer à une politique de développement rural, soutenue par la Région wallonne, un programme communal de développement rural est lancé. L'objectif est de définir l'avenir de la commune dans le cadre d'une démarche citoyenne. Les principales motivations de la commune sont de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • dialoguer davantage avec la population, mieux connaître les aspirations et les problèmes des citoyens. • mener des actions et réaliser des investissements publics correspondant aux besoins réels des habitants. <p>Pour aider l'entité, la Fondation rurale de Wallonie a été mise à la disposition de Sombreffe sur décision du ministre de la Ruralité (décret du 06.06.1991). L'intervention de la FRW a débuté en 1998 et les premières rencontres avec la population en avril 1999. La phase participative a réellement pris son envol en 2001. En 2002, une Commission locale de développement rural (CLDR), composée de quarante personnes représentatives du territoire, était instituée.</p>
Descriptif	<p>Après une première phase de diagnostic portant sur les caractéristiques socio-économiques de la commune, le processus participatif a été réalisé en deux phases :</p> <p>1. L'élaboration du programme communal de développement rural (PCDR), finalisée depuis le 28/07/04. Cette phase a été réalisée en plusieurs étapes méthodologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Mandataires et habitants ont d'abord décortiqué ensemble la situation de leur commune (quelles sont les principales problématiques à traiter ? les principales ressources à valoriser ?). Pour eux, il s'agit d'approfondir la connaissance du territoire, d'échanger les perceptions, de dépasser les incompréhensions, les impressions et besoins individuels pour analyser la situation en commun et dégager les principales problématiques et les grands enjeux. • Ensuite, ils ont défini ensemble l'horizon à atteindre dans 10 ans (quels objectifs atteindre ? quelles solutions mettre en œuvre pour résoudre les problèmes ?) et le chemin pour y parvenir (quels projets concrets mener ? avec quels partenaires ? selon quelles priorités ?)

Descriptif	<p>Durant la phase d'élaboration du PCDR, et parallèlement à la phase de réflexion, la FRW et la commune ont soutenu la participation des habitants en leur proposant de s'impliquer dans des actions citoyennes.</p> <p>2. La mise en œuvre du PCDR, qui a démarré en 2004 et sera finalisée en 2014. Cette phase toujours en cours fait encore l'objet d'une dynamique participative. Le programme communal, qui émane de la réflexion collective, propose des objectifs qui orienteront la politique locale pour plusieurs années à venir. Les projets se réaliseront par conventions annuelles entre la commune et la Région. L'aide de cette dernière peut aller jusqu'à 80% du coût de certains projets.</p> <p>La réflexion et les projets portent sur l'ensemble des aspects qui font la vie d'une commune rurale : agriculture, économie, emploi, aménagement du territoire, urbanisme, environnement, mobilité, action culturelle... Le pouvoir communal garde, dans tous les cas, le pouvoir décisionnel. Néanmoins, une réelle participation citoyenne existe et les propositions issues des débats avec la population sont très généralement suivies par le pouvoir politique. Lorsque celui-ci s'en écarte, il motive toujours ses décisions et en informe la population.</p>
Méthodes	<p>Le travail participatif a pris diverses formes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Des consultations (réunions villageoises, réunions de publics ciblés, enquêtes par questionnaires, rencontres personnalisées, etc.) en respectant les temporalités de chacun des types de participants potentiels ; • Des concertations au sein de groupes de travail formalisés, sur base d'une restitution régulière des résultats des échanges. Les groupes de travail étaient ouverts à tout citoyen intéressé, et veillaient toujours à associer, autour d'un thème ou d'un défi, tous les partenaires incontournables, notamment ceux qui ont un pouvoir de décision, ceux qui détiennent une connaissance particulière du sujet (les acteurs locaux, des experts, etc.) ; • Une concertation, une coordination et une co-construction au sein de la Commission Locale de Développement Rural, ainsi qu'à l'occasion de réunions régulières de coordination entre la FRW, le collège et les responsables de l'administration communale. <p>Pour chaque groupe, la méthodologie utilisée était identique. Toutes les personnes compétentes ou intéressées par la problématique traitée pouvaient participer aux réunions. La FRW veillait à ce que les acteurs locaux spécifiquement concernés par les matières abordées puissent participer au débat, en s'assurant préalablement de leur disponibilité. Les réunions étaient organisées en tournée dans chaque village et des jours différents de la semaine de façon à favoriser la participation de tous. En réunion, les participants sont partis du regard collectif et des idées lancées lors de toutes les réunions précédentes. Sur cette base, ils ont énoncé des choix d'objectifs et des principes à suivre dans les actions à entreprendre et à soutenir pendant 10 ans. La FRW a synthétisé l'ensemble des propositions et chaque participant a reçu les comptes-rendus.</p> <p>Le processus participatif est soutenu par une « charte du développement rural » largement diffusée, une information très large, des visites de terrain par les agents de développement afin de comprendre les regards posés par les différents acteurs sur leur territoire, des expertises spécifiques. Certaines problématiques identifiées nécessitaient un travail d'expertise plus poussé, afin de mieux cerner l'horizon à atteindre et d'identifier des pistes d'actions pertinentes. Des expertises ont ainsi été demandées en matière d'aménagement du territoire et d'urbanisme, ainsi qu'en matière de mobilité et de sécurité routière.</p>

Résultats	<p>Chaque début d'année, la Commission locale de développement rural (CLDR) évalue l'avancement du plan communal de l'année écoulée et propose les actions prioritaires pour l'année à venir. Le collège et l'administration communale vérifient l'opérationnalité du programme de travail avec la FRW. Chaque projet du programme est mis en œuvre par la commune avec les partenaires concernés ; cette étape comporte toujours des phases participatives citoyennes. Celles-ci varient de la simple information à la consultation jusqu'à la mise en place d'un comité d'accompagnement pour des actions conçues et menées dans leur ensemble avec tous les intervenants.</p> <p>Depuis 2004, la phase de réalisation des projets suit globalement le cours prévu. À titre d'exemple, dans le programme 2006 proposé par la CLDR, et qui comporte 39 actions prioritaires à mener durant l'année, 33 propositions ont été acceptées par le pouvoir communal et sont opérationnelles, les 6 autres étant postposées pour des raisons financières, humaines ou autres, raisons qui ont été expliquées à la CLDR.</p>
Évaluation	<p>Globalement, l'évaluation du projet est positive. En termes de qualité du processus participatif, des résultats concrets ont été atteints, et notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • une identification affinée des acteurs du territoire et de leurs compétences, et de premiers pas vers leur mise en réseau ; • une prise de conscience, par la commune de l'intérêt d'être à l'écoute de ses citoyens et une ouverture de plus en plus forte de la commune au travail en partenariat avec les associations locales et les citoyens) ; • l'émergence de groupes porteurs de projets ; • L'apprentissage et l'émergence d'une véritable expression citoyenne de qualité et son appropriation par les citoyens en tant que ressort de transformation sociale.
Clés pour un processus participatif durable	<ul style="list-style-type: none"> • Rédiger une Charte pour clarifier les objectifs et la méthode de travail. • Prévoir la participation d'un tiers neutre pour accompagner le processus. <p>Contact et informations</p> <p>Fondation rurale de Wallonie Site : http://www.frw.be Équipe du Condroz Carine Lambé : c.lambe@frw.be Anne-Marie De Moor : am.demoor@frw.be</p>

Notes :

Conseil consultatif des Aînés de Floreffe

Partenaires	Conseil communal de Floreffe, représentants des seniors vivant dans l'entité de Floreffe (ceux-ci agissent à titre privé ou sont mandatés par une association).
Lieu	Belgique, commune de Floreffe (environ 7 400 habitants).
Date	La décision de mettre sur pied un Conseil consultatif des Aînés a été prise par le conseil communal le 8 janvier 2007.
Domaine	Amélioration de la qualité de vie et du bien-être des seniors vivant à Floreffe. Renforcement de leur implication dans la vie communale.
Origines	La majorité issue des élections communales de 2000 avait constitué un Conseil consultatif de l'Action sociale, au sein duquel un groupe de travail avait réfléchi à une série de thématiques liées aux aînés. Reconduite en 2006, la majorité a décidé d'aller plus avant dans la démarche.
Descriptif	<p>Le Conseil consultatif des Aînés (CCA) de Floreffe a été constitué sur base d'un appel à candidatures (lettre individuelle) auprès des 60 ans et plus domiciliés dans la commune. Celui-ci a recueilli une quarantaine de réponses motivées. Une première réunion d'information s'est tenue le 13 juin 2007, en présence d'une représentante du Conseil consultatif des Aînés de Namur, invitée à partager son expérience.</p> <p>Le Conseil des Aînés s'est donné pour mission de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • défendre les principes d'indépendance, de participation, d'accès aux soins, d'épanouissement personnel et de dignité en faveur de la personne aînée, • examiner la situation de la personne aînée sur le plan moral, matériel et culturel, • soutenir toute initiative visant à l'intégration de la personne aînée, • faire connaître les désirs, les aspirations, les droits de la personne aînée, • tendre à l'intégration de la personne aînée dans la vie communautaire, • faire prendre conscience à la personne aînée de son rôle dans la société et dans la commune en sollicitant sa participation, • veiller à établir des relations entre les générations. <p>Pour remplir pleinement son rôle, le Conseil soutient l'adoption de mesures auprès de l'autorité communale et émet des avis, d'initiative ou à la demande de l'autorité communale, sur différents sujets.</p>
Méthodes	Quatre groupes de travail ont été constitués au sein du CCA : Bien-être, Dialogue intergénérationnel, Sécurité-Environnement-Aménagement du territoire, Culture-Sports-Loisirs. Un groupe de travail spécifique a planché sur la rédaction du Règlement d'ordre intérieur du CCA : celui-ci a été approuvé en séance du conseil communal le 21 avril 2008. Il prévoit la tenue de trois réunions minimum par an (réunions plénières ou de groupes de travail).

Méthodes	Durant toute la période de mise en place, c'est le président du CPAS de Floreffe qui a piloté le Conseil des Aînés, mais le Règlement d'ordre intérieur prévoit la mise sur pied d'un bureau composé d'un président, de deux vice-présidents et d'un secrétaire, désignés par les membres du CCA sur base d'une candidature écrite ou orale. Seul le secrétaire peut être un membre de l'administration communale, mais, dans ce cas, il ne possède pas de voix délibérative. Le renouvellement des mandats suit le rythme des élections communales. Le représentant du Collège communal ayant la politique en faveur des aînés dans ses attributions siège au CCA, mais avec une voix consultative seulement. Il en va de même pour différentes personnes-ressources, liées ou non à l'administration communale.
Résultats	Une journée « Place aux seniors » a été mise sur pied en septembre 2007, en collaboration avec la police communale. Différentes activités au programme : présentation des services du CPAS, informations sur le « vol par ruse », atelier consacré à la maltraitance des personnes âgées, visite du Centre historique Interpolice de Floreffe. Une autre réalisation concrète est la mise sur pied d'un cours de gymnastique pour seniors. La commission Bien-être travaille, en 2008, à la réalisation d'une brochure « Vivre à Floreffe après 60 ans ». Le Collège a, par ailleurs, délégué au CCA l'organisation du goûter annuel des aînés. Celui-ci réunit, en l'espace de deux après-midis, entre 300 et 350 seniors.
Évaluation	Le CCA est tenu de rédiger un rapport d'activités annuel et de le déposer au Collège avant le 1er mars de l'année suivante. Ce rapport est consultable par la population auprès de l'administration communale. Aucune évaluation externe n'est prévue à ce jour.
Clés pour un processus participatif durable	
<ul style="list-style-type: none"> • Structurer le mode de fonctionnement des commissions ou groupes de travail. • Maintenir une dynamique permanente au sein des commissions ou groupes de travail, ce qui impose des efforts constants sur le plan de la communication (écouter et motiver). • Veiller à un suivi rapide des propositions retenues par le Collège (répondant au niveau politique). • Représenter régulièrement le champ des compétences du Conseil consultatif (compétence d'avis et non pouvoir de décision) pour ne pas provoquer de frustrations inutiles. 	
Contact et informations	
Fabienne Houyoux (Service Finances) Rue Emile-Romedenne, 9 5150 Floreffe Tél. : 081 44 71 26 E-mail : finances@floreffe.be Site : www.floreffe.be	

Conseil des quartiers et budget participatif à Thuin

Partenaires	Collège des Bourgmestre et échevins de Thuin, 36 représentants des quartiers composant le Conseil des quartiers.
Lieu	Belgique, Thuin, (environ 14 625 habitants).
Date	La décision de créer un Conseil des quartiers et de le doter d'un budget participatif a été prise en 2001 par la nouvelle majorité communale.
Domaine	Développer une politique des quartiers plus proche des citoyens. Favoriser les échanges de vues et le contact direct entre les citoyens et les élus.
Origines	La politique des quartiers s'intègre dans le Plan de Prévention de Proximité de la commune de Thuin. Un Service Quartiers a été constitué à cet effet au sein de l'administration communale (3 personnes recrutées à l'extérieur et 1 transfert interne à l'administration).
Descriptif	Chaque année, le Collège de Thuin rencontre la population de chacun des 18 quartiers identifiés dans l'entité. Le bourgmestre fournit des informations sur un sujet d'intérêt général, comme le Plan de mobilité, le budget ou le Programme communal de développement rural. Il fait également le point sur différentes demandes introduites lors de réunions précédentes et présente les nouveaux projets du Collège en lien avec le quartier concerné. Le Conseil des quartiers, regroupant les représentants des différents quartiers, est un autre espace de dialogue. Ses membres sont consultés sur différents points de la politique communale intéressant les quartiers ; ils peuvent également soumettre des projets spécifiques. Ils disposent pour ce faire d'un budget propre (dit "participatif") de 5 000 euros par an.
Méthodes	Le Conseil des quartiers se réunit deux fois par an, en juin et en novembre. Les 36 représentants qui y siègent (1 effectif et 1 suppléant par quartier) sont élus par les habitants des différents quartiers pour une période de quatre ans. Les citoyens sont éligibles à partir de 16 ans, ils ne peuvent pas détenir de mandat public. Les projets soumis au Conseil des quartiers doivent être approuvés à la majorité des représentants effectifs, sans intervention des autorités communales : 3 ou 4 projets sont ainsi mis en œuvre chaque année. En 2007, les projets retenus n'ont pas absorbé l'intégralité du budget participatif annuel ; le solde a donc été affecté à la décoration florale de la commune. Lors des réunions du Conseil des quartiers, il n'est pas rare qu'un expert soit sollicité sur un thème relevant de la vie de quartier : fauchage tardif (spécialiste de la Région wallonne), sécurité (responsable de la police de quartier), etc.
Résultats	De nombreux projets ont pris corps au travers du Conseil des quartiers. Beaucoup ont trait à l'aménagement de l'espace ou au bien-être des habitants : installation d'un banc sur un parcours de promenade, placement de tiges en inox sur les corniches des immeubles de la Ville haute pour éloigner les pigeons, ensemencement des talus avec

Résultats	des variétés locales, organisation de fêtes de quartier, construction d'un kiosque à musique... Les problèmes de voiries sont régulièrement évoqués au Conseil des quartiers, d'où la mise sur pied de rencontres bimestrielles avec le service concerné : les travaux de réfection ou liés à la sécurité (construction de chicanes) ne relèvent pas du budget participatif. Des réunions de même nature sont régulièrement organisées avec la police de quartiers.
Évaluation	Aucune évaluation formelle de ce dispositif participatif n'est prévue actuellement, mais un étudiant en sociologie a analysé la politique des quartiers menée à Thuin dans le cadre de sa thèse. Les autorités communales comptent utiliser ce travail, une fois qu'il sera finalisé, comme outil de réflexion. La durée du mandat des représentants des quartiers et la fréquence des réunions, notamment, pourraient faire l'objet de débats dans un futur proche.
Clés pour un processus participatif durable	
<ul style="list-style-type: none"> • Vaincre la méfiance des élus : certains conseillers communaux craignent de perdre une partie de leur pouvoir au profit des représentants des quartiers. • Faire accepter le fait qu'il s'agit d'un gros investissement-temps (la participation d'un maximum d'intervenants aux réunions de quartiers, particulièrement celle du bourgmestre et de la police de quartiers est indispensable). • Convaincre les citoyens qu'ils peuvent être porteurs de projets collectifs (beaucoup de demandes individuelles ont été formulées durant les premières années de fonctionnement du Conseil des quartiers). 	
Contact et informations	
Service Quartiers (Anne Jeanmart) Grand Rue, 36 6530 Thuin Tel. : 071/55 94 21 E-mail : anj00@thuin.be Site : www.thuin.be	

3.b Quelques exemples venus d'Europe...

La démocratie participative fait son nid dans de nombreux États membres de l'Union européenne. Plus qu'un concept, elle devient une véritable méthode de gouvernance favorisant des relations de collaboration entre les citoyens et les mandataires publics. Les institutions européennes elles-mêmes reconnaissent l'efficacité et l'intérêt des mécanismes participatifs et ont mis sur pied un certain nombre d'outils visant à favoriser la participation citoyenne.

Dans ce chapitre, vous trouverez quelques exemples concrets de projets mis en œuvre dans des régions d'Europe.

Jury citoyen en Poitou-Charentes

Partenaires	Région de Poitou-Charentes, 26 citoyens de la Région.
Lieu	France, Poitou-Charentes (1 690 000 habitants).
Date	Avril-mai-juin 2008.
Domaine	Évaluation des politiques de la Région de Poitou-Charentes en matière de lutte contre le changement climatique.
Origines	La création de Jurys Citoyens faisait partie du programme de la majorité régionale élue en 2004. La Région Poitou-Charentes a d'abord créé et stabilisé le Budget Participatif des Lycées. Puis, en 2008, elle a mis en place des Ateliers Participatifs et des Jurys Citoyens, qui évaluent l'action de la Région dans différents domaines.
Descriptif	Les 25-26 avril et 16-17 mai 2008 s'est réuni à la Maison de la Région le premier Jury Citoyen chargé d'évaluer une politique régionale. Il s'est penché sur les actions initiées par la Région depuis 2004 pour lutter contre le changement climatique et en particulier les émissions de gaz à effet de serre. Il a rassemblé 26 personnes tirées au sort, représentatives de la diversité territoriale, générationnelle, professionnelle et sociale de la population picto-charentaise, de parcours et de points de vue variés.
Méthodes	<p>La Région Poitou-Charentes a fait le choix pour ce Jury Citoyen d'un tirage au sort (confié à une entreprise spécialisée) afin de garantir une bonne représentation de la diversité sociale régionale.</p> <p>Le changement climatique est un sujet complexe dont il faut maîtriser les enjeux pour pouvoir, ensuite, apprécier la pertinence des politiques régionales. Des temps de formation et d'appropriation des problèmes posés ont donc été prévus : lecture collective et commentaire en commun des documents remis dans le « dossier du participant » (présentation des différentes dimensions de la crise climatique, éléments factuels sur les objectifs et les actions de la Région) ; présence de l'exposition « Naturalibus » sur le changement climatique et d'un animateur ; auditions d'experts, d'acteurs régionaux (associatifs, professionnels), d'élus de la majorité et de l'opposition régionales. Chaque audition a été préparée par des questions préalablement élaborées par le Jury et suivie d'un débriefing sur les éclairages apportés, ainsi que les pistes susceptibles d'être retenues pour l'élaboration de son Avis par le Jury Citoyen. Celui-ci a pu compléter son information en demandant des fiches et des auditions qui n'avaient pas été initialement prévues pour la seconde session.</p> <p>L'animation des travaux du Jury Citoyen a été confiée à une équipe spécialisée dans la conduite de réunions participatives : Missions Publiques. Choisi à l'issue d'un appel d'offres, elle a été intégrée au comité de pilotage régional qui a précisé la méthode. Ce « tiers neutre » a apporté un savoir-faire garant de la qualité de l'information, de la par-</p>

Méthodes	ticipation de chacun, de l'écoute de tous les points de vue et de l'élaboration réellement collective de l'Avis. Il a permis à la Région, initiatrice et organisatrice du Jury Citoyen, de se tenir en dehors des moments de réflexion et de délibération du Jury afin de ne pas risquer, par sa présence, de peser, même involontairement, sur la liberté de parole et l'indépendance de jugement des participants. Les travaux par petites tables (propices à l'expression de chacun) et en séances plénières (pour la mutualisation des observations puis des recommandations) ont permis d'avancer pas à pas dans l'élaboration d'un Avis motivé, dont les propositions ont été arrêtées par le Jury Citoyen lors de la séance finale du 17 mai.
Résultats	Le 23 juin 2008, ce Jury a remis au Conseil Régional réuni en séance plénière l'Avis qu'il avait élaboré au cours de ces 4 journées d'auditions et de délibération.
Évaluation	L'évaluation n'a pas encore eu lieu, mais est prévue.
Clés pour un processus participatif durable	
<ul style="list-style-type: none"> • Établir des règles du jeu claires et formalisées. • Prévoir l'intervention d'un tiers neutre pour gérer le processus. 	
Contact et informations	
Région Poitou-Charentes Site : www.democratie-participative.fr	

Partenaires	Les quatre partis politiques francophones, les partenaires sociaux (FGTB, CSC, UWE, UCM), l'Université de Liège dont le Département en Science et Gestion de l'Environnement est situé à Arlon, l'Intercommunale Idelux, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Luxembourg belge, le Forem et la Fédération wallonne de l'Agriculture ainsi qu'un grand nombre d'acteurs issus des secteurs associatif, social, économique, environnemental de la Province du Luxembourg.
Lieu	Belgique, Province du Luxembourg (environ 258 547 habitants).
Date	Lancement du projet en mai 2001
Domaine	Les domaines sont très variés : sécurité, mobilité, formation, économie sociale, jeunesse, santé... En bref, tout ce qui est susceptible de toucher le citoyen. La démarche se définit comme un projet de territoire.
Origines	En 1999, le Conseil de la Province du Luxembourg s'est penché sur le futur des réalités locales. Suite à ces préoccupations, deux organes ont été créés pour réfléchir aux grands enjeux de demain: un Comité de Pilotage (CP) et une Équipe Technique (ET). Ces deux équipes sont à la base de l'initiative Luxembourg 2010 et y jouent aujourd'hui encore un rôle essentiel.
Descriptif	<p>La démarche Luxembourg 2010 a démarré en 2001 avec l'objectif de mobiliser les acteurs de différents secteurs afin de dégager une vision commune du futur de la Province de Luxembourg. Ces acteurs sont nombreux et s'organisent en réseau. À la base du réseau se trouvent le Comité de Pilotage (CP) et l'Équipe Technique (ET). Le CP est le lieu de décision. Il rassemble les « forces vives ». Il est présidé par le gouverneur de la Province. Certains membres du CP forment le Bureau, qui est chargé de se réunir rapidement en cas de besoin. Ses décisions portent essentiellement sur la gestion administrative de la démarche. L'ET regroupe les représentants des institutions-partenaires de Luxembourg 2010. La liste est longue et elle s'élargit sans cesse. On retrouve entre autres: des représentants de la Province et du cabinet du gouverneur, mais aussi, des membres d'Idelux (intercommunale de la Province du Luxembourg), de la Fondation rurale de Wallonie (FRW), d'Infor-Jeunes... La dernière instance qui compose le noyau dur de Luxembourg 2010 est la Cellule de Coordination. Comme son nom l'indique, elle sert de relais entre les différents protagonistes. Elle assure l'information des acteurs et des habitants sur le déroulement du projet. Elle convoque, anime, rend compte et assume le suivi des réunions du CP et de l'ET.</p> <p>L'ensemble des acteurs qui participent à la démarche travaille sur des projets, des plans d'action. Ceux-ci sont classés par catégorie en fonction des domaines couverts: enseignement, jeunesse... (cf. infra : la Charte). Autour de chaque domaine s'articule un groupe d'acteurs. Ces cellules de travail sont surnommées les « grappes ». Chaque</p>

Descriptif	grappe possède son pilote, son tissu de contacts et des activités à mettre sur pied. Cependant, chacun des pôles communique et collabore avec les autres. Cette structure forme un réseau de partenaires. À ce réseau, l'on peut ajouter les communes et la Régions wallonne. L'effet réseau est l'un des atouts principaux de la démarche : il permet la collaboration et la complémentarité. Les auteurs du projet insistent sur cette caractéristique : « <i>Un des objectifs de Luxembourg 2010 est d'amener un maximum d'acteurs du territoire (au sens le plus large du terme) à se parler, se connaître, se rencontrer et se concerter. Et ce, afin de mener des projets en partenariats.</i> » ⁹
Méthodes	Depuis sa création en 2001, la démarche Luxembourg 2010 a évolué. On peut distinguer trois méthodes principales, correspondant à trois étapes successives. La première phase est celle de la consultation – réflexion (2001-2004). Près de 300 individus ont été invités à réfléchir ensemble sur le futur de la Province de Luxembourg. Il s'agissait de prendre un éventail le plus représentatif possible des acteurs contribuant au développement de la Province. L'Équipe Technique et le Comité de Pilotage ont constitué une liste de personnes ou institutions à contacter en Province de Luxembourg ; mais aussi en dehors. Ces « forces vives » ont été consultées via des interviews élaborées par l'Équipe Technique. ¹⁰ Les avis et propositions récoltés à travers les entretiens et enquêtes ont ensuite été décortiqués, répertoriés et synthétisés pour dresser les bases d'un projet commun. La seconde phase est celle de la restitution (fin 2004). La synthèse du long travail de réflexion a été présentée devant les élus provinciaux et locaux, le but étant de sensibiliser au projet, mais aussi d'y apporter de nouvelles suggestions. Ce travail de consultation, d'analyse et de restitution, mené conjointement depuis 2001 par le Comité de Pilotage et l'Équipe Technique, a permis d'élaborer une Charte. Celle-ci définit les grands thèmes autour desquels les actions concrètes ¹¹ vont s'articuler. On en vient ainsi à la troisième phase, celle de l'opérationnalisation (2005). C'est le moment où l'on passe de la réflexion à la concrétisation. Ce passage a eu lieu lors des Assises du territoire rassemblant les divers partenaires de Luxembourg 2010 et ouvertes à tous les citoyens. Ces derniers ont été tenus au courant de l'organisation de ces Assises par un mailing et grâce aux annonces postées sur les sites Internet des partenaires ou parues dans les journaux locaux. La télévision communautaire a également relayé l'information. Lors de ces Assises, les participants ont signé la Charte s'engageant par là, à appliquer ses grandes lignes de conduite. Suite à cette rencontre, 66 projets concrets ont été recensés. Ces projets ont été classés par thématique, en suivant les 6 axes principaux définis dans la Charte. Un groupe de travail a été affecté à chacune des thématiques, ce qui a donné naissance à la méthode de travail dite en « grappes ». Le travail des grappes a permis d'établir, à l'été 2007, le programme d'actions 2007-2008. Il s'agit de 20 plans d'action qui rencontrent les six axes repris par la Charte. ¹² C'est le Comité de Pilotage qui a avalisé le programme d'actions. Les principaux critères qui ont permis de sélectionner les actions retenues sont les suivants : la dimension fédératrice des projets, leurs possibilités en matière de partenariat et de mise en réseau, le degré de maîtrise au niveau du territoire, l'aspect innovant, l'échelle territoriale concernée (éviter les projets trop locaux ou sous-régionalistes).

Les avancées du projet sont rendues publiques. L'outil principal de communication est le site Internet (www.luxembourg2010.be). Cependant, beaucoup d'autres canaux de diffusion sont utilisés : vidéos, conférence de presse, visuels, etc. Néanmoins, les organisateurs de la démarche sont conscients que la communication reste une faiblesse.

9. In www.luxembourg2010.be

10. Cela illustre la volonté, dans cette démarche, de travailler à partir de la base plutôt que de recourir à des cabinets d'experts.

11. Les axes stratégiques repris par la Charte sont au nombre de six: innovation, enseignement et recherche ; services à la population ; éco-région en développement ; travail sur l'image ; mise en réseau des acteurs ; jeunesse. Deux remarques importantes sont à faire. Premièrement, la liste est amenée à évoluer. Deuxièmement; ces axes ne sont pas étanches entre eux. Au contraire, il faut favoriser les interconnexions.

12. La liste complète des 20 plans d'action se retrouve sur le site: www.luxembourg2010.be

Méthodes	Il est très difficile de communiquer simplement sur un projet aussi dense et diversifié. C'est pourquoi, un groupe spécialement consacré à la stratégie de communication a récemment été mis sur pied.
Résultats	<p>Luxembourg 2010 connaît des résultats positifs. La période de réflexion des débuts avait permis de dresser plusieurs secteurs-clés dont dépendrait le bien-être futur de la Province du Luxembourg. Notamment l'importance d'impliquer les jeunes et le secteur associatif, la nécessité d'apprendre les langues étrangères, la volonté d'améliorer la coopération intercommunale. Aujourd'hui, on constate une avancée sur plusieurs de ces fronts. Des projets concrets ont été conçus et mis sur pied en commun. En voici deux :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lesjeunesontdutalent.be s'organise pour la première fois à Libramont à l'automne 2007. Il s'agit d'un salon dédié aux jeunes pour leur permettre de rencontrer des professionnels, des entreprises et des organismes de formation. Il a connu un succès important de part et d'autre. Au total, le salon a regroupé environ mille participants. • Plus récemment, les équipes de Luxembourg 2010 ont présenté deux nouveaux outils pour favoriser l'apprentissage des langues étrangères en Province de Luxembourg : le kit d'information qui rassemble les brochures promotionnelles des différents cours de langues et la brochure « Des langues pour élargir notre horizon » qui répertorie les coordonnées des centres de formation en Province de Luxembourg ou à l'étranger.
Évaluation	<p>L'évaluation finale ne pourra se faire avant 2010, le point de mire de ce projet. Cependant, des évaluations et bilans intermédiaires sont régulièrement opérés. L'idée est d'évoluer constamment. Les auteurs de la démarche savent pertinemment que rien n'est fixe, qu'il s'agisse des thèmes retenus, des actions entreprises ou des modes de fonctionnement. Tout est actualisé pour intégrer les évolutions du territoire, les résultats des actions (succès/échecs), les propositions des acteurs. Luxembourg 2010 progresse en partie grâce à la volonté de s'autoanalyser en permanence. En mai 2008, une enquête interne a été réalisée pour mettre en avant les atouts et limites ressentis par rapport au projet.</p> <p>Les + de Luxembourg 2010</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Une mobilisation importante. 2. L'aspect « mise en réseau » séduit particulièrement. 3. L'échange d'informations entre partenaires est conséquent. 4. Un esprit jeune et dynamique. <p>Les – de Luxembourg 2010</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un travail en réseau nécessite confiance et respect entre partenaires. Or, il n'est pas toujours simple de laisser tomber l'esprit de concurrence qui peut exister entre les uns et les autres. 2. Convaincre les acteurs d'intégrer un tel projet demande énormément de temps. Voilà pourquoi les premières concrétisations n'ont vu le jour que 5 ans après le lancement. 3. L'objectif initial – une réflexion sur le bien-être en zone rurale – passe parfois au second plan. 4. Il n'est pas toujours évident de combiner une structure ferme et directive, indispensable au maintien d'un projet de cette ampleur, à la volonté de nouveauté et de créativité. <p>À noter : l'Institut Destrée¹³ rédige actuellement un rapport d'évaluation sur la démarche.</p>

13. L'Institut Destrée est une organisation non gouvernementale, pluraliste et sans but lucratif, fondée en 1938 en Wallonie. Il étudie le développement régional.

Clés pour un processus participatif durable

- Inviter les citoyens et les institutions associées à abandonner les logiques individuelles au profit des logiques collectives et partenariales.
- S'entourer d'un réseau de contacts étendu pour faciliter la mise sur pied des projets.
- Parvenir à ancrer la démarche dans la durée. Ne pas vouloir tout, tout de suite, la mise sur pied de projets prend du temps. Il est important de l'expliquer à tous ceux qui sont susceptibles de rejoindre la démarche.
- Rendre régulièrement compte de l'avancée des projets. Ne pas oublier que pour passer de la réflexion à la pratique, il faut rapporter publiquement les conclusions.
- Fixer des échéanciers

Contact et informations

Site : www.luxembourg2010.be

Mélanie Pauly : melanie.pauly@idelux-aive.be

Thierry Joie : 061/27.14.55

Notes :

Contrat de rivière de la Semois

Partenaires	Les acteurs publics et privés du bassin versant de la Semois concernés par le problème de la gestion de l'eau rassemblés au sein du comité de rivière Semois constitué de 80 membres : communes, provinces, acteurs locaux et usagers, administrations régionales.
Lieu	Belgique et France, le bassin-versant de la Semois (bassin transfrontalier Belgique – France dans le cadre d'un programme Interreg) représentant une superficie de 1 320 km ² et partagé en trois zones : Haute, Moyenne et Basse – Semois.
Date	Projet initié en 1993, rythmé par la signature de 3 contrats de rivière. Le troisième vient à échéance en 2009. À cette démarche wallonne, il convient de mettre en parallèle deux programmes transfrontaliers avec la France : Interreg II Semois-Semoy (1998-2001 et 2002-2007).
Origine	<p>Au début des années 90, au niveau de la haute Semois, les associations de pêcheurs attirent l'attention sur la qualité toujours dégradée de la rivière. Cette mobilisation est relayée par le bourgmestre d'Etalle, qui se tourne vers la Fondation Universitaire Luxembourgeoise (FUL) à Arlon. L'idée d'un projet de contrat de rivière pour la haute Semois est évoquée. Dans le même temps, à l'autre extrémité du bassin, entre le gestionnaire du cours d'eau et une association de protection de la nature, la tension est vive. Entre ces deux pôles de tension, le contrat de rivière du ruisseau des Munos, un affluent de la Semois, est initié par la Commune de Bertrix.</p> <p>La rencontre de ces trois événements conduit au lancement du contrat de rivière Semois, qui s'étendra finalement à l'ensemble du bassin versant. Après quelques contacts informels entre les communes, en 1993, à l'heure où le ministre wallon de l'Environnement adopte la circulaire relative aux modalités de mise en œuvre des contrats de rivière, les 12 principales communes du bassin de la Semois initient un contrat de rivière et confient la mission de coordination à la FUL. Une convention d'étude est signée entre la Région wallonne et les communes. Le projet démarre effectivement en janvier 1994.</p> <p>Un Comité de rivière se réunit la première fois le 11 février 1994. Il rassemble près de 80 représentants reflétant la diversité du partenariat et des multiples fonctions et usages de l'eau dans le bassin : services des administrations, représentants d'usagers, d'associations et du milieu éducatif et douze communes. C'est à ce comité que revient la tâche d'élaborer le contrat.</p>
Descriptif	<p>La Région wallonne définit le contrat de rivière comme étant « <i>un protocole d'accord entre l'ensemble des acteurs publics et privés sur les objectifs visant à concilier les multiples fonctions et usages des cours d'eau, de leurs abords et des ressources en eau du bassin</i> ». Les modalités d'élaboration se répartissent en différentes étapes : l'initialisation qui conduit à un dossier préparatoire, la préparation du Contrat de Rivière, la signature du contrat par les partenaires et l'exécution et le suivi du programme d'actions.</p> <p>Les partenaires engagés sont rassemblés au sein d'un comité de rivière qui élabore consensuellement et sur base</p>

Descriptif	volontaire, un programme d'actions à mettre en œuvre par chacun des signataires du contrat en fonction de ses responsabilités. Au-delà des nombreuses réunions de concertation et des rencontres entre acteurs, le contrat de rivière est concrétisé au quotidien par un programme d'actions locales concrètes, qui assurent la crédibilité de la démarche, tout en renforçant l'adhésion des usagers au projet.
Méthodes	<p>Le premier programme : le temps de trouver sa place et de communiquer</p> <p>Trois années ont été nécessaires pour aboutir en décembre 1996 à la signature du premier contrat de rivière. Cette période a permis aux partenaires de se connaître et d'apprendre à communiquer, guidés par la recherche d'un consensus pouvant intégrer les préoccupations de chacun. En 1994 ont eu lieu la collecte de données, un inventaire du bassin et l'identification des enjeux. En 1995, étaient adoptés la charte du bassin de la Semois et 12 objectifs pour une gestion durable. Il s'agit d'un document d'orientation définissant des principes et lignes directrices auxquels les partenaires feront référence lors de leur engagement dans le contrat de rivière. En 1996, le contrat de rivière est signé. Il comporte près de 300 actions concrètes de restauration des cours d'eau et de leurs abords.</p> <p>Le second programme : le temps de la maturité</p> <p>Suite au taux élevé d'actions réalisées lors du premier contrat et à l'apport de nouvelles propositions par les partenaires, le Comité de rivière a décidé d'élaborer un second contrat. Il est structuré autour de 10 thèmes, regroupés en quatre volets et comporte 220 actions concrètes d'aménagement et de restauration. Il s'attache à restaurer les usages et les fonctions, notamment la fonction piscicole qui fait l'objet d'une attention particulière, ou encore l'usage récréatif de la rivière.</p> <p>Le troisième programme et la politique européenne</p> <p>Par ce troisième programme d'actions, le contrat de rivière Semois se positionne comme un outil d'aide à la mise en œuvre de la Directive Cadre Eau (DCE). Il est rejoint cette fois par le contrat de rivière Ton – Messancy avec lequel il partage le même sous-bassin Semois – Chiers. La préparation du programme d'actions et la signature par les comités de rivière sont communes aux deux contrats de rivière. Les nouveaux programmes d'actions des contrats de rivière Semois-Semoy et Ton-Messancy comprennent trois volets principaux. Le deuxième comporte une démarche participative : l'objectif est de favoriser la participation, tout en veillant à informer et sensibiliser les usagers et les habitants du bassin en vue de faire connaître l'importance et les richesses liées à l'eau en Semois-Chiers. Il s'agit aussi de susciter un comportement citoyen respectueux des ressources dans le cadre d'un développement durable. Spécifiquement, sont reprises dans ce volet diverses actions à caractère informatif et pédagogique (par exemple : les journées wallonnes de l'eau, le parrainage de rivières, l'opération rivières et villages propres...). Après une enquête publique d'un mois, le contrat est signé, en même temps que celui du Ton – Messancy, le 14 décembre 2007. Une nouvelle période de trois ans a commencé pour le contrat Semois.</p>
Résultats	Le contrat de rivière s'appuie sur de nombreuses réunions de concertation : des assemblées plénières du comité aux réunions de terrain en passant par les rencontres des groupes de travail. Ces échanges indispensables en vue de l'obtention d'un consensus génèrent des réalisations concrètes mises en œuvre par le partenaire responsable.
Clés pour un processus participatif durable	<ul style="list-style-type: none"> • Un objet de participation bien identifié. • Des connaissances à partager : omniprésente au quotidien, l'eau permet à chaque citoyen de s'exprimer et d'apporter sa

part de connaissances de la ressource. Une expertise locale pourra se développer en complément d'une expertise scientifique.

- De la créativité : en termes d'organisation, si les structures institutionnelles et administratives traditionnelles ne conviennent pas, il s'agira de faire preuve de créativité en mettant en place de nouvelles structures mieux adaptées à la gestion de l'eau au sein d'un espace territorial adéquat.
- Un changement de mentalités de la part des autorités publiques, des opérateurs mais aussi des citoyens. Chaque citoyen est invité à abandonner son statut de simple client bénéficiant des services de l'eau, au profit d'un statut d'usager d'une ressource partagée avec ses pairs et auxquels il est associé dans un nouveau cadre de gestion.

Contact et informations

Cellule de coordination du contrat de rivière Semois

Mélanie TASSIN

Université de Liège – Département des Sciences et Gestion de l'Environnement

Campus d'Arlon

185, avenue de Longwy

6700 ARLON

Tél : 063/23 08 93

Site : www.semois-semoy.org

Plate-forme Internet citoyenne

Partenaires	Ville de Bologne, Groupe Hera (entreprise de services environnementaux)
Lieu	Bologne (Emilie-Romagne)
Date	1994.
Origines	Dans les années 1990, la mairie de Bologne a voulu créer un réseau citoyen gratuit sur Internet afin de renforcer la démocratie et la participation citoyenne mais plus généralement de resserrer les liens entre la municipalité et l'ensemble des acteurs privés, associatifs ou publics. En 1994, le projet Iperbol est lancé.
Descriptif	<p>L'objectif du projet Iperbole est de favoriser la diffusion d'informations, la distribution de services mais surtout la participation électronique aux processus décisionnels, avec l'accent mis sur une approche qui vise à intégrer tous les habitants, en leur fournissant l'accès Internet. L'introduction des différents services offerts s'est faite en plusieurs phases. Dans un premier temps, les citoyens bolognais bénéficiaient d'une adresse mail, de l'accès aux newsgroups de la mairie et à l'information municipale. En 1995, il fut permis de parler directement à la municipalité par email, afin d'échanger et de proposer des initiatives. En avril 1996, la mairie a procédé à l'ouverture complète à Internet. Tous ces services sont accessibles pour une quarantaine d'euros, sous la forme d'une taxe unique.</p> <p>Les services de la mairie, tous les services publics et les associations peuvent se voir connecter au réseau. La majorité des écoles de la ville et plus d'une centaine de services municipaux sont ainsi reliés, et fournissent des informations sur leurs activités. Afin de toucher les publics ne bénéficiant pas du matériel informatique nécessaire, la mairie a mis en place un point d'accès gratuit. En outre, une assistance est fournie aux utilisateurs, ainsi que des formations, à la fois pour les citoyens et les personnels municipaux. L'information s'est faite par le biais de campagnes dédiées, mais aussi grâce aux formations à l'utilisation du réseau.</p>
Clés pour un processus participatif durable	Améliorer la culture de l'e-democracy chez les citoyens et dans l'administration, les premiers ayant tendance à avoir une vision consumériste du réseau et délaissant la dimension politique et citoyenne, les seconds faisant preuve de résistance face à ces nouvelles habitudes.
Contact et informations	Leda guidi, responsable du réseau Internet citoyen Iperbole, Bologne : leda.guidi@comune.bologna.it

Notes :

4.

chapitre 4

10 recommandations

Avant d'initier un processus de démocratie participative, il convient d'informer les participants pour qu'ils se familiarisent avec les pratiques existant dans leur propre pays, région ou commune. Il est important que les acteurs impliqués partagent une même vision de la participation.

1. Respecter

La démocratie participative ne peut fonctionner que dans le respect mutuel.

2. Rendre visible le processus de démocratie participative

Communication et publicité sont les maîtres mots d'un processus de démocratie participative réussi. La communication autour du processus lui donnera une assise plus importante. Il gagnera en légitimité et en crédibilité. Elle renforcera l'engagement des acteurs qui ont décidé de s'investir dans le processus. La première étape consistera à informer les acteurs sur les enjeux en cours et les possibilités offertes pour s'inscrire dans le processus. La communication sera ensuite nécessaire tout au long du projet pour valoriser les étapes et le travail accompli. Enfin, la communication autour des résultats obtenus est tout aussi nécessaire pour permettre l'évaluation des résultats et poursuivre la mobilisation des acteurs dans un dialogue plus permanent. Les TIC pourront jouer un rôle très efficace dans la communication et la publicité du projet : les sites, blogs, forums et autres outils multimedia sont autant de médias qui permettront aux acteurs de s'informer et de s'exprimer.

3. Assurer la transparence

La transparence est un élément fondamental dans l'organisation de la participation et dans la réussite de la coordination entre les différents acteurs. Il faut annoncer la couleur dès le départ, dire ce que l'on va faire et faire ce que l'on a dit. Les règles du jeu claires et formalisées, les objectifs et les moyens à disposition doivent être annoncés à la population consultée ou lorsque s'opère une véritable concertation. Ces règles du jeu peuvent utilement être énoncées dans une charte de la participation, engagement qui lie l'initiateur de la participation et les participants.

Les règles du jeu à énoncer :

- S'il y a lieu, les décisions antérieures concernant le projet ;
- Les acteurs de la décision ;
- Les étapes futures et les délais de la décision ;
- Les contraintes et des critères de la décision ;

- La place et le rôle de la participation dans le processus de décision.

4. Tenir compte des avis exprimés

Ne pas tenir compte des avis exprimés par la population est dramatique pour la confiance. Si l'on ne tient pas compte du travail demandé aux citoyens, non seulement on ne les y reprendra plus, mais l'effet boomerang de leur déception peut saper durablement les bases de leur adhésion démocratique. La population n'a pas de temps à perdre en simulacres de participation. L'initiateur doit tenir parole en donnant clairement les raisons pour lesquelles, le cas échéant, il refuse certaines propositions et indiquer clairement les conclusions concrètes tirées des avis énoncés, ainsi que ce qui en sera fait.

Il faut veiller à un suivi rapide des propositions par le répondant au niveau politique. Il faut également préciser régulièrement le champ des compétences de chacun (élus, administration et citoyens) pour ne pas provoquer de frustrations inutiles.

5. Vaincre la méfiance

Il s'agit d'un exercice subtil... Il faut vaincre la méfiance des élus (certains conseillers communaux craignent de perdre une partie de leur pouvoir au profit de la population non élue et pour le collège, la participation représente souvent un investissement-temps important). Un changement de mentalités de la part des autorités publiques, des opérateurs mais aussi des citoyens s'impose. Pour les élus et l'administration, cela suppose d'accepter l'impact en retour de la démocratie participative sur leurs façons de travailler. Confrontés à une obligation de transparence et de reddition des comptes, cela bouscule l'idée que chacun se fait de l'exercice de son mandat ou de son métier, parfois vécue comme déstabilisante. Par ailleurs, il faut convaincre les citoyens qu'ils peuvent être porteurs de projets collectifs, les inviter à abandonner les logiques individuelles au profit de logiques collectives et partenariales. Parfois, il faudra aider les citoyens à développer une estime de soi suffisante pour se considérer comme une valeur positive de la société, capable de lui apporter son avis et de débattre.

6. Persévérer

La démocratie participative doit s'envisager à long terme et ne pas être une mesure « one shot », qui répondrait à un quelconque besoin ponctuel de légitimation. Elle doit devenir une « culture », un processus auquel on recourt pour régler des questions liées à l'intérêt général. Cette culture implique d'aller au bout des choses : on fait pire que mieux

si l'on n'anticipe pas l'étape suivante. Pas de réunion sans procès verbal et pas de procès verbal qui reste dans un tiroir. Cela nécessite de se montrer systématique : cela crée la confiance dans le processus et permet aux gens de s'exprimer.

Dans sa mise en œuvre, la dimension temporelle est également très importante étant donné que le processus prend du temps : du temps pour contacter les acteurs, pour définir la méthodologie, clarifier les objectifs, et obtenir des résultats communicatifs. Il est important de l'expliquer à tous ceux qui sont susceptibles de rejoindre la démarche. Rendre régulièrement compte de l'avancée des projets. Ne pas oublier que pour passer de la réflexion à la pratique, il faut rapporter publiquement les conclusions.

Cela étant, pour mener à bien les projets, il convient de fixer des délais précis, avec un calendrier établi dès le départ et prévoyant différentes étapes pour engranger des résultats intermédiaires, pour éviter l'essoufflement, les tergiversations et autres écueils.

7. Être méthodique

Pour persévérer, il est important de fixer un échéancier, de le respecter, de faire des évaluations régulières. La démarche participative doit se dérouler selon des étapes précises. Elle doit être structurée par un cadre précis et organisée sur des thèmes précis (vouloir parler de tout risque de ne déboucher sur rien). Cela dit, la méthodologie développée dans le cadre de la dynamique partenariale et participative doit rester ouverte, innovante et adaptée en fonction des publics ciblés, des thèmes débattus et des actions à concrétiser

8. Maintenir l'implication

Le risque d'essoufflement du processus participatif est très important. C'est pourquoi il est primordial pour les acteurs de faire preuve de beaucoup de persévérance et de motivation pour relancer les débats quand ceux-ci semblent s'éteindre. Pour créer de la dynamique, il faut montrer aux gens au niveau local qu'ils ont leur place dans l'opération. Cela impose des efforts constants sur le plan de la communication (écouter et motiver).

9. Se faire aider

Le recours à des animateurs ou modérateurs indépendants et neutres peut s'avérer très utile pour maintenir la mobilisation des acteurs dans le projet. Ces experts extérieurs mettront leurs compétences et leur expérience au service des acteurs en présence et seront chargés d'organiser et de gérer la participation. Ils joueront un rôle d'ensembler et d'ac-

compagnateur qui met les acteurs en présence. Cette intervention d'un agent extérieur est très utile dans les projets dits « bottom-up » pour aider les acteurs de la société civile dans leur investissement. S'il agit d'un projet dit « top down » c'est-à-dire initié par les pouvoirs publics, la mise en place par ces derniers d'une structure dédiée à l'articulation de la participation de tous les partenaires permettra de gérer au mieux le projet.

Par ailleurs, l'intervention d'un tiers-neutre permet de veiller à préserver un équilibre entre les interventions des participants et entre celles des personnes-ressources éventuellement appelées à informer les citoyens. L'animateur ou modérateur veillera aussi à la neutralité des débats. Une équipe d'animateurs extérieure est souvent un gage de plus grande neutralité.

10. Assurer la diversité

Les initiateurs du dialogue participatif devront veiller à la représentation équilibrée des femmes et des hommes et des jeunes gens et des personnes plus âgées dans la participation à la procédure. Certains groupes étant généralement moins sollicités ou moins disponibles, des mesures pour faciliter leur participation (par exemple, l'heure des réunions à des moments permettant de concilier la vie privée et professionnelle, ou encore la possibilité de recourir à des modes d'expression purement orale) seront adoptées. Il s'agit aussi de garantir la diversité des experts et témoins mis à la disposition des participants.

En guise de conclusion...

La démocratie participative est un beau défi ! Elle permet de rapprocher le citoyen de ses représentants pour construire ensemble des réponses aux questions qui les concernent. Elle fait appel à cette « intelligence collective » qui apporte des solutions réfléchies basées sur les besoins réels des gens qui amènent leur expérience du quotidien. Elle a aussi ceci de merveilleux qu'elle favorise les rencontres et les collaborations entre les habitants et qu'elle recrée du lien social durable. Elle apporte une plus-value considérable aux décisions prises à différentes échelles puisqu'elle renforce leur crédibilité et leur légitimité.

Mais la démocratie participative suppose un certain nombre de règles de conduite qu'il convient de respecter : la transparence, la communication, le respect de la parole, la diversité, etc. Ainsi définie et pratiquée, la démocratie participative complète la démocratie représentative et apporte aux élus une aide précieuse dans la gestion de leurs politiques.

Peu à peu, la démocratie participative se fraye un chemin. Les initiatives se multiplient. Ce vade-mecum atteste de l'en-thousiasme des communes et provinces wallonnes à s'investir dans des projets co-élaborés avec les citoyens.

Nous espérons que ce vade-mecum sera une source d'inspiration pour vos futurs projets impliquant les citoyens et qu'il vous accompagnera tout au long du processus.

5.

Bibliographie et liens utiles

Bibliographie

P. Barret, *Guide pratique du dialogue territorial*, Fondation de France, 2003.

Commission nationale du débat public (CNDP), *Les cahiers méthodologiques du débat public*, 2003.

B. Declève et R. Forray (dir.), *Arbres à palabres - Pratiques européennes de participation citoyenne aux politiques de régénération urbaine*, Presses universitaires de Louvain, 2003.

D.-P. Decoster, *Processus et acteurs du développement local*, IGEAT-ULB, 1998.

D.-P. Decoster (sous la direction), *Gouvernance locale, développement local et participation citoyenne*, ULB-IGEAT, 2002.

Majo Hansotte, *Les intelligences citoyennes, Comment se prend et s'invente la parole collective*, Col. Les Intelligences citoyennes, Editions de Boeck Université, 2004.

Nikki Slocum, Janice Elliott, Sara Heesterbeek, Carolyn J. Lukensmeyer, *Méthodes participatives. Un guide pour l'utilisateur*, Publication de la Fondation Roi Baudouin, mars 2006.

Think Tank Européen *Pour la Solidarité* et le Conseil bruxellois de coordination sociopolitique, *Citoyenneté et participation: quand les associations s'en mêlent!*, février 2007.

Think Tank européen *Pour la Solidarité, Démocratie participative en Europe*, février 2007.

Vade-mecum de la concertation locale, Orée, 2005.

Marc Vandewynckele, *Les passeurs de frontières, De nouvelles stratégies pour le développement et la démocratie*, Editions Adels, 2005.

Liens utiles

www.adels.ord/edition/ouvrages.htm

Vous y trouverez une foule d'ouvrages consacrés à la démocratie participative au niveau local

www.participation-locale.fr

Expériences, méthodologies, concepts et ressources.

www.beingcitizen.eu

Site consacré au dialogue civil.

http://eesc.europa.eu/index_fr.asp

Site du Comité Économique et Social européen

Contacts

Cabinet du Ministre wallon des affaires intérieures et de la fonction publique : Moulin de Meuse, 45000 Beez,
Tél : 081/23.47.11/ Fax : 081/23.47.64 <http://courard.wallonie.be/>

Monsieur Stéphane MARNETTE, Chef de cabinet adjoint : stephane.marnette@gov.wallonie.be

Cabinet du Ministre-Président de la Communauté germanophone : Klötzerbahn 32, 4700 Eupen, Tél : 087/596 453
/ Fax : 087/557 022 <http://www.dglive.be/>

Monsieur Robert HAGEN, Conseiller : robert.hagen@dgov.be

Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé : Rue Van Opré, 91, 5100 Jambes,
Tél : 081/32 37 11 / Fax : 081/30 90 93 <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>

Madame Laurence GINDT, Attachée à la GPL : L.Gindt@mrw.wallonie.be

Madame Christine RAMELOT, Attachée à la GPL : C.Ramelot@mrw.wallonie.be

Médiateur de la Région wallonne : Rue Lucien Namèche, 54, 5000 Namur Tél : 0800 19 199 / Fax : 081/32 19 00
<http://mediateur.wallonie.be/>

Monsieur Frédéric BOVESSE, Médiateur : courrier@mediateur.wallonie.be

Think Tank européen *Pour la Solidarité* : Rue Coenaets, 66, 1060 Bruxelles, Tél : 02/535 06 69 / Fax : 02/539 13 04
<http://pourlasolidarite.be>

Monsieur Denis STOKKINK, Président de *Pour la Solidarité* : denis.stokkink@pourlasolidarite.be

Madame Séverine KARKO, Chargée de projet de *Pour la Solidarité* : severine.karko@pourlasolidarite.be



Solidarité

Le Think tank européen *Pour la Solidarité* (asbl) – association au service de la cohésion sociale et d'un modèle économique européen solidaire – travaille à la promotion de la solidarité, des valeurs éthiques et démocratiques sous toutes leurs formes et à lier des alliances durables entre les représentants européens des cinq familles d'acteurs socio-économiques.

À travers des projets concrets, il s'agit de mettre en relation les chercheurs universitaires et les mouvements associatifs avec les pouvoirs publics, les entreprises et les acteurs sociaux afin de relever les nombreux défis émergents et contribuer à la construction d'une Europe solidaire et porteuse de cohésion sociale.

Parmi ses activités actuelles, *Pour la Solidarité* initie et assure le suivi d'une série de projets européens et belges ; développe des réseaux de compétence, suscite et assure la réalisation et la diffusion d'études socioéconomiques ; la création d'observatoires ; l'organisation de colloques, de séminaires et de rencontres thématiques ; l'élaboration de recommandations auprès des décideurs économiques, sociaux et politiques.

Pour la Solidarité organise ses activités autour de différents pôles de recherche, d'études et d'actions : la citoyenneté et la démocratie participative, le développement durable et territorial et la cohésion sociale et l'économique sociale, la diversité et la RSE.

Think Tank européen ***Pour la Solidarité***,
Rue Coenraets, 66
1060 Bruxelles
Tél : 02/535 06 69 / Fax : 02/539 13 04
Email : info@pourlasolidarite.be
www.pourlasolidarite.be

Notes :

Éditrice responsable :

Sylvie MARIQUE, Directrice générale, Direction générale opérationnelle Pouvoirs locaux, Action sociale et Santé. Rue Van Opré, 91, 5100 Jambes, Tél : 081/32 37 11 / Fax : 081/30 90 93
Ce vade-mecum est téléchargeable sur le site : <http://pouvoirslocaux.wallonie.be/>
Octobre 2008

